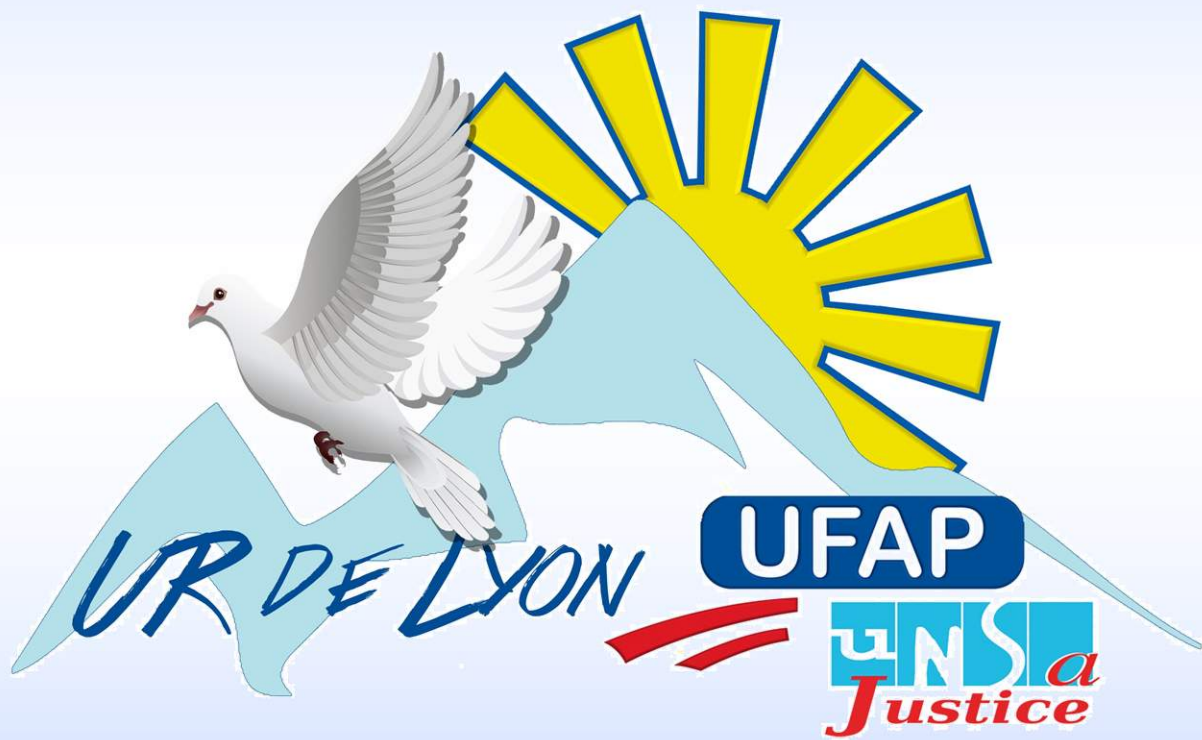


Janvier à Juillet 2024

LE JOURNAL de l'

Union Régionale

U.F.A.P de Lyon



Bulletin N° 61

ur.lyon@ufap.fr

Edito



L'UFAP Unsa Justice de Lyon ne peut débiter la rédaction de ce journal autrement qu'en évoquant la situation de nos collègues attaqués à Incarville avec pour conséquences, le décès de Fabrice MOELLO et Arnaud GARCIA, et de graves blessures pour les trois autres agents composant l'équipe ce jour là.

Ces terribles assassinats nous rappellent douloureusement que la population que nous avons en nos murs est non seulement très dangereuse, mais également toujours plus déterminée.

Notre administration, au moment où nous écrivons ces lignes semble n'avoir rien compris à la leçon qui vient pourtant de nous être donnée et qui a été écrite avec le sang des Personnels en uniforme. La DISP de Lyon n'est pas en reste quand on voit la difficulté à ce jour d'obtenir des renforts pour les détenus classés escorte 3 par exemple.

Parallèlement, les structures sont touchées de plein fouet par la surpopulation, que ce soit en établissement ou en SPIP. Rien ne semble pouvoir inverser la courbe exponentielle et inversement proportionnelle de l'inflation du nombre de personnes à prendre en charge, face à un manque de personnel historique.

L'administration va devoir se poser la question de la rémunération qui n'est pas non plus au top de sa forme, parce que si on souhaite recruter massivement, il faudra nécessairement mettre la main à la poche.

Quand on voit en parallèle que l'écrêtage continue à prospérer, que les Personnels Administratifs ont leur IFSE coupée en deux par rapport aux autres PA du Ministère, et que les Personnels de Surveillance dépassent de tellement loin les 108h, qu'ils ne peuvent plus se les faire rémunérer et les cumulent sur des compteurs, on se dit que cette administration marche sur la tête.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon espère qu'un jour nos dirigeants finissent par voir la lumière...

Le Secrétaire Général
Dominique VERRIERE.

Vie des établissements

CP BOURG EN BRESSE



DE L'EAU ET DU FEU

Le 23 février 2024

Ce Jeudi 22 février fut une journée qui débuta sur des chapeaux de roue.

Lors de l'arrivée des agents sur la M.A. 2, ils ont eu la joie de découvrir un bâtiment inondé, suite à la rupture d'une canalisation dans les combles.

Les bureaux des personnels, ainsi que les coursives étaient complètement sous les eaux, au point où une partie du plafond du bureau de l'agent activité s'est effondrée.

On aurait pu penser que la journée allait continuer sans autre incident, mais c'était sans compter sur le détenu D. affecté au CD2 qui fait parler de lui régulièrement ces derniers jours.

Ce détenu instable psychologiquement a attendu la fin de journée pour mettre le feu à sa cellule à l'aide des planches de bois de l'armoire, qu'il avait soigneusement placé devant sa porte.

Il aura fallu l'intervention des agents pour stopper l'incendie, ce dernier compte tenu de son profil sera placé en CPROU.

Fort heureusement il n'y aura aucun blessé suite à ces événements.

L'UFAP UNSa Justice constate un accroissement des détenus au profil psychologique lourd, pour lesquelles les personnels n'ont aucune formation pour les gérer.

L'UFAP/UNSa justice salue le professionnalisme des agents qui sont intervenus lors de ces différents incidents

Pour l'UFAP UNSa Justice Bourg en Bresse,
Jonny De Faria

CP BOURG EN BRESSE

E.L.S.P. UNE GESTION CALAMITEUSE

Le 29/03/2024

Le bureau local UFAP/UNSa justice n'a cessé d'alerter la direction de l'établissement sur la situation des E.S.P. de Bourg en Bresse.

Ces derniers temps la gestion des missions E.S.P. est catastrophique, au point de se demander si les agents sont basés à Bourg en Bresse ou à Bonneville, au vu du nombre de missions sur cet établissement.

Et que dire de la dernière aberration du Jeudi 28 :

Départ de Bourg en passant par Saint Quentin pour récupérer un deuxième détenu et se rendre à Grenoble, fin de mission prévu 13h45 jusque-là tout va bien ! C'était sans compter une deuxième mission pour l'après-midi avec un départ vers 14h30 pour le TJ Bourg en Bresse

CE QUI DEVAIT ARRIVER, ARRIVA

Retour de la 1^{ère} mission 16h30 et départ pour la comparaison de l'après-midi pour éviter une impossibilité de faire, fin de service 20h30.

Comment voulez-vous que les agents soient au top après

avoir fait plus de 300 kms le matin.

Nous pouvons aussi parler de la mission sur 2 jours à 700 kms de Bourg

L'équipe E.S.P. de Bourg est fatiguée et cumule un nombre d'heures supplémentaires impressionnant.

Comment expliquer que les agents de Bourg se rendent régulièrement sur d'autres établissements, alors que d'autres viennent faire les missions sur Bourg en Bresse ?

Le bureau local UFAP/UNSa justice ne peut que féliciter l'équipe E.S.P. de Bourg en Bresse pour leur professionnalisme et malgré la fatigue, ils répondent pour le moment, toujours présent.

Le bureau local UFAP/UNSa justice demande à l'ARPEJ de revoir la distribution des missions, afin qu'elles soient plus cohérentes.

Le bureau local UFAP/UNSa justice rappelle que les agents de l'ESP de Bourg dépendent d'un établissement pénitentiaire et de ce fait ont d'autres missions aussi.



Pour le bureau Local UFAP/UNSa justice
Jonny De Faria

CP BOURG EN BRESSE

LA COUR DES MIRACLES

Le 07/06/2024

Ce jeudi 6 juin fut riche en découverte au sein du C.P. Bourg en Bresse. Tout débute au parloir famille, les agents en poste ont une forte suspicion sur le détenu E. à l'issue de son parloir et demandent à pouvoir effectuer une fouille à corps sur ce détenu.

Le professionnalisme et l'observation auront payé, il sera découvert 110 grs de stupéfiant sur le détenu.

Mais ce n'est pas tout, ordre est donné de fouiller la cellule du détenu E. et là encore les agents trouveront 10 grs de stupéfiant et 1 téléphone portable.

Dans le courant de la journée il est demandé de nettoyer le toit des préaux des deux maisons d'arrêt.

Là aussi, plusieurs paquets qui ne sont pas arrivés à destination sont découverts. A l'ouverture de ces paquets, ce n'est pas moins de : 400 grs de stupéfiant, 4 téléphones, des cartouches de cigarettes, nécessaire de réparation de télé-

phone portables, et bien d'autres choses encore...

Ce qui a été découvert hier au sein de notre établissement, nous laisse à supposer que ceci n'est qu'une infime partie des colis qui arrivent au sein de la détention.

Le bureau local UFAP/UNSa justice félicite l'ensemble des personnels qui ont encore une fois fait preuve d'un grand professionnalisme, malgré qu'ils travaillent en mode dégradé.

Le bureau local UFAP/UNSa justice se doute très bien comment tous ces colis ont pu arriver dans l'enceinte de notre établissement, on le constate au quotidien et la presse locale relève régulièrement que les F.S.I. interceptent des personnes en possession de drone aux abords de notre établissement et autres projeteurs.

Le bureau local UFAP/UNSa justice exige qu'un Brouilleur de Drone soit développé sur notre établissement, à quand son installation afin d'en finir avec ce fléau ?

Pour le bureau local,
DE FARIA Jonny

EPM MEYZIEU**OÙ EST LE RESPECT ?**

Meyzieu, le 17 Avril 2024

Le 15 Avril 2024, notre collègue en service à la porte d'entrée a été victime de son sérieux et de son professionnalisme, en appliquant simplement la procédure de tout matériel entrant dans un établissement pénitentiaire.

Un éducateur connu pour son impatience légendaire et le peu de considération envers ses partenaires a manqué de respect à la surveillante en poste PEP, en lui hurlant dessus lorsque cette dernière lui a demandé de patienter le temps de vérifier l'autori-

sation d'accès à l'établissement de denrées, en ces termes et de façon agressive :

« Je n'ai pas que ça à foutre, t'as qu'à avoir tes feuilles, fais ton boulot correctement ! »

L'UFAP Unsa justice ne tolère pas le manque de respect envers un agent qui ne fait que sa mission de contrôle, et rappelle à cet individu, puisque cela est nécessaire, dans quel cadre il évolue.

S'il veut circuler à sa guise, sans rendre des comptes, il devra retourner en milieu ouvert !

L'UFAP Unsa justice demande, à minima, des excuses de cet éducateur au-

près de notre collègue, s'emporter est une chose, savoir s'excuser pour apaiser la situation est une preuve d'intelligence.

Notre collègue s'est sentie bien seule face à cette agression verbale, un soutien sur place par la hiérarchie aurait été apprécié.

L'UFAP Unsa justice ne tolère pas ce genre d'attitude et demande à notre direction d'intervenir auprès de la chef de service PJJ afin que ce genre d'incident ne se reproduise plus.

Pour le bureau local UFAP Unsa Justice

EPM du Rhône

Chérazade YAHY /Christophe MONIER

EPM MEYZIEU

3 AGENTS BLESSÉS

1 AGENT SOUILLÉ

A Meyzieu, le 29 Avril 2024

En à peine une semaine, suite à des bagarres entre détenus, trois de nos collègues ont été blessés, et un autre a été souillé par de la matière fécale, inadmissible !

L'UFAP Unsa justice s'inquiète du manque d'impunité qui règne actuellement sur l'EPM avec les détenus, de plus en plus violents et de moins en moins sanctionnés, faute de ressources humaines pour couvrir le poste du QD.

Pour nos mineurs, chaque mouvement, chaque activité, chaque promenade est un moment propice pour enfreindre les règles, insulter et se battre entre-eux !

Maintenant cela suffit !

L'UFAP Unsa justice demande l'arrêt de cette habitude qui s'appuie sur une

note de 2022 (Nds 2022-104) qui consiste à prioriser le fonctionnement de l'établissement au mépris des règles de sécurité basique de tout établissement pénitentiaire.

En effet, le surveillant est « autorisé » à cumuler activités, entretiens ou promenade, à quitter la surveillance constante des cours de promenades pour réintégrer un mineur...avec les conséquences que l'on connaît... récemment un détenu a profité de cette occasion pour franchir la grille et se battre avec un autre :

Résultat : 2 agents blessés lors de l'intervention.

L'UFAP Unsa justice demande l'abandon de ces pratiques cumulatives et l'abrogation de cette NDS !

La situation en termes de personnels est critique, les agents sont fortement sollicités, fatigués et exposés physiquement lorsqu'ils interviennent lors de bagarres ou autres altercations. Ce

fût encore le cas le 28 Avril, un autre agent s'est blessé lors d'une bagarre entre détenus, et le 29 Avril lors de la maîtrise au sol d'un récalcitrant, un agent a été largement souillé par de la matière fécale.

L'UFAP Unsa justice alerte la Direction sur la dégradation des effectifs sur une situation déjà très compliquée.

L'UFAP Unsa justice demande la tenue – en urgence – d'une rencontre bilatérale afin de trouver des leviers d'amélioration dans la gestion au quotidien de la population pénale...avant que la situation ne se dégrade encore plus !

L'UFAP Unsa justice exprime son soutien aux collègues blessés dans l'exercice de leurs fonctions et leur souhaite un prompt rétablissement.

Chérazade YAHY

Jean-Michel DEBOILLE

Bureau local UFAP Unsa Justice

EPM du Rhône

MA CORBAS

WEEK-END DE FEU EN FOLIE !

19 février 2024

La semaine que nous venons de boucler sur notre établissement n'a pas été de tout repos pour les agents de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas. Extractions médicales, feux de cellule, mise en CPROU, salon d'apaisement ont rythmé le travail des agents qui font face à une population carcérale de plus en plus malade... Car c'est un état de fait, la grande majorité des personnes privées de liberté comportant des troubles psy dans toute la région sont envoyées par les magistrats sur la MALC sous prétexte d'être dotée d'un SMPR et d'une UHSA, FAISANT DE LA MA DE LYON-CORBAS LA POUCELLE DE LA D.I. ou une annexe du Vinatier selon les cas de figure.

Malheureusement ce week-end en est encore la preuve.

Feu de cellule samedi après-midi au quartier disciplinaire d'un « jusqu'au boutiste absolument pas suicidaire » qui venait juste d'être mis en prévention et qui s'est soldé tout de même par une gestion CRPOU totalement ingérable sur l'ensemble du week-end où l'usage de la force a été nécessaire à chaque refermeture de porte de la cellule !

Suivi d'une demi-heure plus tard d'un feu de cellule d'une rare importance sur le secteur SMPR d'un déséquilibré mental qui venait tout juste d'être hospitalisé en urgence au SMPR.

C'est avec fierté que le bureau local UFAP UNSa Justice tient à souligner le professionnalisme, la cohésion, la disponibilité et la rapidité d'action dont ont fait preuve les agents de tous corps et grades confondus afin de venir renforcer les secteurs concernés.



MA CORBAS

Cela avait pourtant été annoncé que cette semaine allait être extrêmement difficile, qu'il n'y avait pas de désencombrement de programmé, que le QA débordait d'arrivants, que les MAH explosaient en effectif et avec des feuilles de service de plus en plus démunies d'agents mais cela n'a pas empêché :

Un personnel de Direction et notre seul Chef de détention à accompagner une permission de sortie RAQUETTE en montagne le jeudi... Démontrant le niveau d'implication de chacun dans le bon fonctionnement de cet établissement ! Ceci n'est pas passé inaperçu en détention !

L'UFAP UNSa Justice invite très rapidement nos décideurs à élaborer (entre 2 sorties de permission...)

un mode de gestion de ces détenus qui ont très bien compris comment mettre fin à leur préventive au quartier disciplinaire mettant les agents en grande difficulté.

L'UFAP UNSa Justice alerte l'Administration car à ce jour, jamais nous n'avions eu autant de détenus sur la MALC avec si peu d'agents mis à disposition de l'établissement.

Par le bureau local UFAP UNSa justice

NAVARRO Ludovic et CHEKHAD Nadia

MA de LYON-CORBAS.



MA CORBAS

PROJECTIONS :

ABANDON DE L'ETAT

ABANDON DE L'ADMINISTRATION

18 mars 2024

Les agents de la maison d'Arrêt de Lyon-Corbass ont su éviter le pire jeudi dernier sur un incident survenu en cours de promenade MAH1 entre plusieurs détenus où l'un d'entre eux n'a pas hésité à brandir un marteau en menaçant de s'en prendre à plusieurs détenus.

L'intervention rapide des agents ainsi que leur professionnalisme a empêché que la situation ne dégénère. Le forcené sera sorti de la promenade et placé en prévention au quartier disciplinaire. Une fois l'incident maîtrisé le marteau ainsi qu'un couteau céramique seront récupérés en cours de promenade laissant en suspens une question que tout le monde se pose :

JUSQU'OU L'ADMINISTRATION LAISSERA T'ELLE LES DETENUS LIBRES DE LEURS MOUVEMENTS ?

Les projections sont le fléau de notre établissement. Malheureusement les agents de la MALC sont habitués à retrouver des lames céramiques dans notre détention mais un MARTEAU en pleine cour de promenade c'est une première dont ne doit pas être fière notre Administration !

LE PROBLEME DES PROJECTIONS EST UN VERITABLE CONSTAT D'ABANDON A TOUS NIVEAUX. ABANDON DE L'ETAT, ABANDON DE LA JUSTICE, ABANDON DE L'ADMINISTRATION...

Les forces de l'ordre ne cherchent même plus à appréhender les projeteurs, la justice n'apportant aucune réponse adéquate du fait que la plupart d'entre eux sont mineurs, l'Administration quant à elle ne donne aucun moyen afin d'endiguer ces livraisons illégales qui mettent chaque jour de plus en plus notre établissement en péril ainsi que ses agents placés en première ligne.

L'UFAP UNSa Justice exige, à l'issue de son séjour au quartier disciplinaire, le transfert du détenu dans les plus brefs délais enfin d'envoyer un signal fort au reste de la population carcérale, il en va de la sécurité de tous.

L'UFAP UNSa Justice réitère sa demande depuis de nombreuses années de doter la MALC de filets antiprojections, ainsi que des systèmes anti-drones afin de faire face aux menaces actuelles.

L'UFAP UNSa Justice demande l'organisation plus soutenue de fouilles sectorielles sur notre établissement qui est l'un des plus exposé vis-à-vis de ce phénomène.

Par le bureau local UFAP UNSa Justice NAVARRO Ludovic et CHEKHAD Nadia de la M.A de LYON-CORBAS.



MA LYON CORBAS

UNE PRESSION DE LA DIRECTION SUR NOS ELSP !

Le 26 juin 2024

Ce mardi 25 juin 2024 alors qu'une fouille sectorielle était en cours sur notre établissement, nos collègues de l'équipe ELSP avaient une matinée bien chargée. Un désencombrement de 3 détenus + un transfert d'une MOS escorte de NIV 2 à destination du CP de Villefranche-Sur-Saône. Toutes les mesures avaient été prises par nos collègues ELSP afin d'assurer ces missions avec une sécurité convenable en prévoyant 2 véhicules, 2 chauffeurs et 2 équipages de 4 agents pour le désencombrement et 3 agents pour l'escorte de NIV 2.

Ayant appris cela, la Direction donnera l'ordre de regrouper ces missions en un seul équipage de 4 agents, exposant de ce fait inutilement nos collègues aux dangers alors que tout avait été mis en œuvre pour la bonne exécution des missions !

Pour rappel, ce détenu en MOS avait nécessité l'intervention des ERIS deux semaines auparavant pour s'être retrouvé sur le toit du gymnase.

Notre organisation syndicale ne peut que condamner le comportement de nos dirigeants. De quoi ont-ils peur ? Appréhendent-ils que nos collègues s'habituent à fonctionner de manière sécuritaire ? Sommes-nous condamnés chaque semaine à rappeler à notre Direction que deux de nos collègues sont morts et que trois autres sont marqués à vie sur de telles missions ?

Il aura fallu l'intervention d'un représentant des personnels du bureau local **UFAP UNSa Justice** pour que ces mis-

sions se fassent telles que l'avait prévu l'équipe ELSP ! Mais l'histoire ne s'arrête pas là !

Ce mercredi matin, notre Direction accompagnée des Chefs de Détention sont venus rendre visite aux agents ELSP, afin de leur signaler que les transferts auraient pu se faire avec 1 seul équipage, que le niveau de dangerosité n'imposait pas les moyens déployés et qu'il ne fallait pas que cette situation se renouvelle.

Pourtant c'est bien cette même Direction qui octroie aux agents ELSP la possibilité d'évaluer le risque de dangerosité des missions. **ONT-ILS LE DROIT OUI OU NON ?**

L'UFAP UNSa Justice tient à rappeler à la Direction qu'un protocole d'accord a été signé le 13 juin 2024, par la DAP et les organisations syndicales, stipulant que des consignes ont été adressées aux DISP relatives à la composition des escortes afin de limiter les extractions à deux agents.

L'UFAP UNSa Justice démontre par les agissements de nos dirigeants, qu'ils sont complètement déconnectés de la réalité du terrain et nous leur rappelons qu'ils sont garants de la sécurité des agents !

L'UFAP UNSa Justice sera toujours là pour rappeler que la sécurité de tous les agents prime avant tout. Et qu'il est impératif qu'ils aient les moyens d'exercer leurs missions dans des conditions de sécurité adaptées.

L'UFAP UNSa Justice répondra toujours présent pour l'intérêt Justice répondra toujours présent pour l'intérêt des agents des agents !!

Par le bureau local **UFAP UNSa Justice** CHEKHAD Nadia et NAVARRO Ludovic



NAVARRO Ludovic

CP VILLEFRANCHE S/S

DANGER EN DETENTION

30 janvier 2024

Le 23 janvier 2024 en service de nuit, s'est déroulé une opération anti-drone avec la police au sein de l'établissement. Ils ont interpellé trois télépilotes ainsi que quatre drones. Ils étaient en possession de plus de vingt colis. Le résultat de cette opération juste en une nuit nous laisse imaginer l'ampleur du trafic sur les 364 autres nuits de l'année.

Très certainement le résultat d'un largage de drone, c'est le 26 janvier, au bâtiment A rez-de-chaussée, où il a été découvert d'un couteau céramique d'environ vingt-deux centimètres avec le manche. Ce dernier était dissimulé dans le chariot de chauffe pour le repas.

C'est une véritable faillite sécuritaire au sein de l'établissement

Ce n'est pas la première fois que de telles armes sont découvertes dans notre structure. Il est encore plus inquiétant que ce couteau soit découvert sur un étage où résident des pensionnaires au profil psy les plus affolants, étage déjà gangrené par des règlements de compte à l'arme artisanale. Même étage sur lequel un collègue se fera agresser le 28 janvier par un détenu lors de la réintégration des promenades.

Avec des étages dignes d'un Apple store au vu du nombre

d'iphones découverts dans chaque cellule, il ne faudrait pas que la détention ne devienne de petites armureries alimentées par les survols quasi quotidiens de drone.

L'UFAP UNSa Justice souligne encore une fois le travail accompli par les agents et félicite l'ensemble du personnel qui a permis la réussite de cette action collective.

Il est peu probable que cette opération anti-drone représente un frein à ce mode de livraison des plus lucratives.

L'UFAP UNSa Justice demande que ce genre d'opération soit renouvelé au tant que nécessaire !

Il est temps que L'Administration mette en œuvre tous les moyens nécessaires afin de préserver la sécurité de nos agents !

Les solutions existent !

L'UFAP UNSa Justice exige que des caillebotis dignes de ce nom soient installés. Il est temps que de véritables moyens soient mis en place afin de lutter contre ce trafic qui génère son lot de violences, non seulement entre usagers, mais aussi envers les personnels. Nos pensionnaires sont déterminés à continuer leur trafic et eux, ne lésineront pas dans les moyens !

L'UFAP UNSa Justice ne peut fermer les yeux sur cette situation des plus alarmantes et demande une réaction immédiate de notre administration.

Pour l'UFAP UNSa Justice de Villefranche P.MICHAELI, A.BACAR et C.LAGES



CP VILLEFRANCHE S/S



L'EXPRESSION DE LA SOUFFRANCE

13.02.2024

Les actions entreprises depuis dimanche continuent à ce jour, l'UFAP Unsa Justice aux côtés des surveillants qui font le choix de prendre en main leur avenir sur un établissement qui prend l'eau depuis bien trop longtemps. Seul moyen pour exprimer et faire entendre de leur souffrance au quotidien, il a été décidé d'effectuer uniquement les mouvements essentiels à la détention et ceux, jusqu'à la venue de la Direction interrégionale !

Rien ne va plus : Les agents attendent des actes de la part de l'Administration !

Nous ne voulons plus de promesses ! Les agents exposés comme jamais ne pourront pas tenir longtemps dans de telles conditions inhumaines et dégradantes sans UNE ACTION FORTE de notre administration.

La menace de la sanction est dégainée par la direction, mais ne comprend-elle pas que les agents sont déjà sanctionnés par des rappels à tous va ?! De l'ilotage ! Des conditions de travail inacceptables ! Des agressions quotidiennes ! Privés de vie sociale ! Et osez-vous encore sanctionner ces agents qui ont explosé le quota des 108 heures et pourtant qui sont là aujourd'hui ? Ces agents qui viennent malgré des heures supplémentaires qui ne seront pas payées ! Eux, épuisés, à bout, qui expriment leur ras-le-bol, on arrivera encore à les menacer de sanction !

Cela est indigne d'une administration qui met ses agents dans une situation impossible

L'UFAP Unsa Justice n'a eu de cesse d'alerter sur les conditions de travail catastrophiques et sur la violence présente

sur notre établissement ! Les agressions de ces derniers jours ont clairement constitué « la goutte d'eau qui fait déborder le vase ». L'administration aurait pu prévoir ce qui se passe actuelle, mais elle a fait le choix de la sourde-oreille. Maintenant elle doit cesser de nous tourner le dos et qu'elle regarde de face la souffrance des surveillants.

L'UFAP Unsa Justice indique que les choses ne sauraient durer ainsi et réclame :

- Un apport conséquent d'agents, particulièrement de Surveillants, comme il a été demandé en novembre 2023.

- Une révision de l'organigramme de référence, pour rappel un audit de EX1 indiquait qu'une mise à jour de l'OR était à réaliser par l'apport de 10 Surveillants au regard des OR des plans 13000 et que celui de Villefranche était particulièrement impacté.

- Un nouveau service pour les surveillants avec la suppression du Matin-Nuit

- Une brigade au QD

- Une refonte de l'organisation de la détention (douches, promenades, mouvements en général, etc.)

L'UFAP Unsa Justice exige la reconnaissance que le personnel est en droit d'attendre de la part de son administration quand de surcroît, des jeux olympiques viendront probablement aggraver les conditions d'exercice cet été. L'établissement est en feu, messieurs les technocrates de la DISP, changez un peu de méthode !!!

Si l'administration n'est pas prête à prendre en considération nos revendications, l'UFAP Unsa Justice sera auprès des surveillants pour durcir le mouvement

Pour L'UFAP Unsa Justice C.LAGES et P.MICHAELI



CP VILLEFRANCHE S/S

COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC LE SG DE LA DI

16.02.2024

Comme prévu, la réunion a eu lieu avec le secrétaire général de la DISP de Lyon ainsi que la Direction de notre établissement.

L'UFAP Unsa Justice avait réclamé :

- un apport conséquent d'agents : la DI indique qu'elle aurait une attention particulière pour notre établissement concernant les affectations des surveillants de la 217° promotions (sortie prévue en juin). Nous bénéficierions également d'élèves surveillants en formation de la 218° promotion ainsi que d'agents contractuels, la DI de Lyon étant site pilote concomitamment avec les DI de PARIS et Marseille.

- une mise à jour de l'organigramme de référence : Le SG s'engage à revenir avec son équipe (DIOS, immobilier) fin mars afin de travailler sur notre organigramme de référence, un nouveau service avec la suppression du Matin-Nuit, une brigade au QD.

- **une refonte de l'organisation** de la détention : la Direction s'engage à travailler et changer les douches, promenades, mouvements en général pour le mois de Mars

L'UFAP Unsa Justice restera très attentive à tous ces effets d'annonce opportunistes et souvent faits pour éteindre le feu à un moment donné et sera présente afin que les engagements pris soient tenus.

L'UFAP Unsa Justice remercie et félicite tout le personnel pour sa mobilisation, sa solidarité et sa détermination durant ces derniers jours.

Pour l'UFAP Unsa Justice, si les promesses d'aujourd'hui n'étaient pas tenues demain, ceux qui les ont proférées devront de nouveau venir la bouche en cœur les réitérer devant les portes de l'établissement ou en face de toute autre modalité d'action locale !!!

Pour l'UFAP Unsa Justice de Villefranche
P.MICHAELI et C.LAGES

CD ROANNE

AMOUR, GLOIRE ET BEAUTÉ

4 avril 2024, à Roanne

Dans les prisons françaises, il n'y pas que de la violence, du trafic de drogue ou du racket.

Il y a aussi de l'amour et du sexe !!!

Et ce n'est pas Nordalh Lelandais qui dira le contraire puisque ce dernier a eu la joie de devenir papa en prison.

L'administration pénitentiaire ne s'arrête devant aucun sacrifice pour satisfaire son public.

Karting à Fresnes, chatterie à Ecrouves, lamas à Lyon-Corbas qui prennent l'ascenseur pour aller au quartier arrivant, l'administration pénitentiaire n'est pas une vieille administration acariâtre et sans imagination.

Bref, elle déborde de vie pour le plus grand bonheur de la population pénale.

Le centre de détention de Roanne, un peu en reste sur ce type d'initiatives, a décidé lui aussi d'innover, puisque ce mardi 2 avril 2024, une ancienne actrice de l'industrie de film pour adulte est venue animer un groupe de parole sur la sexualité.

L'UFAP-UNSa Justice encore une fois, est médusée par ce genre d'innovations.

Dans un moment où l'on demande aux français de se serrer la ceinture, l'UFAP-UNSa Justice constate qu'en détention, l'intervention de certains vise à montrer comment faire pour la desserrer, voire la retirer.

L'UFAP-UNSa Justice ne s'étonne plus vraiment de la direction que prend l'administration pénitentiaire, puisqu'aujourd'hui l'absence de sanction disciplinaire, l'absence de lutte contre les projections et les trafics en tous genre sont le paysage dans lequel évoluent les personnels pénitentiaires qui constatent aujourd'hui que les activités proposées à la population pénale, beaucoup de nos concitoyens ne pourraient pas se les payer en temps normal.

En tout cas, concernant ce genre d'activités qui semblent désormais indispensables à leurs organisateurs et financeurs pour la réinsertion des personnes, l'UFAP-UNSa Justice, elle a tout de même un peu mal au c...

Jean-Louis Picornell pour l'UFAP-UNSa Justice

CD ROANNE



KINDER SURPRISE !!!

8 avril 2024, à Roanne

Le centre de détention de Roanne est comme un Kinder Surprise, il y a toujours des petits cadeaux à l'intérieur !

Ce dimanche 7 avril, la journée a été plus que chargée pour les agents.

Deux détenus ont fini en CPROU (cellule de protection d'urgence), le premier disait vouloir boire son sang, le second a simulé une tentative de suicide pour sortir du quartier disciplinaire, un grand classique.

A ce titre, l'UFAP-UNSa Justice remercie les détenus qui acceptent encore de finir à terme leur séjour au quartier disciplinaire, normalement, tout est fait pour que personne n'y reste !!!

Le C1 gauche a été fermé dans l'après-midi afin de mettre fin à une situation

qui devenait électrique entre les détenues.

Les séances de mardi et de mercredi sur la sexualité et le bien-être, n'ont pas réussi à mettre fin aux turpitudes du quartier femme !!!

Puis dans le courant de l'après-midi, les agents se sont rendus compte que les détenus en promenade du bâtiment D récupéraient des colis dans les zones neutres afin de faire parvenir la livraison au D1.

Les surveillants ont réagi immédiatement et n'ont pas chômé avec 6 fouilles intégrales et 2 fouilles de cellule, le bilan a été à la hauteur de l'investissement.

- Un couteau en céramique
- Des lames de cutter
- Plusieurs téléphones avec des chargeurs
- 36g de stupéfiants

- Une sacoche avec une outillage qui rendrait jaloux Bob le Bricoleur

- Une clé Amazon Fire, après tout ils n'ont que Canal+ en prison...

Cerise sur le baba au rhum, un colis avec 300g de stupéfiants a été trouvé dans les zones neutres, pour une valeur approximative de 6000€ !!!

L'UFAP-UNSa Justice remercie les agents qui ne se découragent pas malgré une politique pénitentiaire qui fait la part belle aux trafics et aux délinquants.

L'UFAP-UNSa Justice tient aussi à tirer la sonnette d'alarme, les agents sont de moins en moins nombreux, qu'ils soient surveillants, brigadiers chefs ou officiers, pourtant ils ont de plus en plus de travail.

Les agents sont épuisés !!!

Jean-Louis Picornell
pour l'UFAP-UNSa Justice

CD ROANNE

CLASSIQUE OU MODERNE

A Roanne, le 23 avril 2024

Il y a deux grandes familles de détenus en prison.

Le détenu moderne, il a un smartphone (interdit bien évidemment) et le soir, il envoie un petit SMS et puis, un drone vient livrer dans la soirée sa commande devant sa fenêtre.

Les possibilités sont incroyables, shit, héroïne, cocaïne, nourriture, alcool, chicha, piscine gonflable, serpent et j'en passe. *

Amazon n'a qu'à bien se tenir !!!

Il faut être honnête, le service est de qualité et efficace, et puis comme la pénitentiaire a décidé de ne rien faire, effectivement le business est prospère !!!

Enfin, on a le détenu classique, à l'ancienne mode, lui, il continue de faire passer la marchandise durant les parloirs. Les détenus classiques ne manquent pas de panache, ils défient les lois de l'anatomie pour introduire des objets en prison.

Ce week-end, le sort s'est acharné sur nos pauvres détenus aux parloirs.



CD ROANNE



Les saisies ont été nombreuses, 25 grammes de shit sur un détenu, de la nourriture, du tabac, des cachets et puis un parloir a été interrompu en raison d'un rapport sexuel.

Le bilan n'est pas reluisant, puisque 8 permis de visite ont été suspendus durant le week-end, un record !!!

L'UFAP-UNSa Justice tient à dire à la population pénale de ne pas se décourager. Nos dirigeants sont sur le qui-vive, si les saisies devenaient trop importantes, ils trouveront une parade pour que les fouilles soient définitivement interdites.

Et puis comme très prochainement, les détenus n'iront plus au QD...

L'avenir s'annonce radieux pour les dealers et les caïds en prison, les menaces, le racket, les intimidations et la violence vont pouvoir continuer et même se développer dans nos murs !!!

L'UFAP-UNSa Justice félicite les agents des parloirs qui ne se découragent pas malgré un manque d'effectif et une volonté affichée de l'administration pénitentiaire de favoriser un business qui n'en demandait pas tant.

* objets trouvés dans nos murs !!!

Jean-Louis Picornell pour l'UFAP-UNSa Justice

CD ROANNE

BIENTÔT LE TRIPLE ?

17/06/2024, à Roanne

L'UFAP-UNSa Justice aime bien les modes, on a aimé la mode des doudounes Naf Naf dans les années 90 où des salopettes larges, mais on est moins fan de la mode de l'évasion qui ne fait que commencer...

La fête du football bat son plein en Allemagne avec le championnat d'Europe des Nations.

Le centre de détention de Roanne vient de réussir le doublé, deux évasions en deux semaines !

L'administration pénitentiaire essaye avec ses « petits moyens » de participer à la fête, dans la pénitencière, on n'a pas « de gros moyens » mais on a des idées.

Rappel des faits, il y a 10 jours, un détenu s'évadait durant une permission spéléologie dans le Vercors.

Anecdote croustillante, le détenu avait déjà deux évasions à son actif mais dans la pénitencière, on croit en son prochain, alors, malgré deux évasions, on va lui donner encore une chance...

On connaît le résultat.

Vendredi, lors d'une permission SPA, un détenu en a profité pour prendre la poudre d'escampette.

Moins drôle, le détenu a eu une condamnation pour sévices graves ou acte de cruauté envers un animal domestique. Dimanche il était repris par les forces de l'ordre.

L'UFAP-UNSa Justice fait un bilan très succinct, les détenus ont tous un téléphone portable (permettant de harceler leurs victimes ou de continuer leur trafic depuis la prison, alors qu'ils sont interdits), ils ont de la drogue à profusion puisque rien n'est fait pour arrêter les projections, on ne fouille presque plus

les détenus, et puis surtout, maintenant, toujours dans un souci de faire plaisir à la population pénale les peines de quartier disciplinaire seront bientôt un lointain souvenir.

L'UFAP-UNSa Justice a aussi un tas d'idées rafraichissantes, pourquoi ne pas proposer à un braqueur de banques, une perm comptabilité dans une banque de France, ou alors pourquoi ne pas proposer à un pédophile une perm dans une école primaire, afin de faire découvrir la poterie aux enfants les plus jeunes.

La France possède le taux de récidive le plus important d'Europe de l'ouest.

Une fois n'est pas coutume, l'UFAP-UNSa Justice demande à l'administration de revoir sa copie.

Pour l'UFAP-UNSa Justice J. PICORNELL



CP MOULINS

AVIS DE GRAND FROID SUR LES EFFECTIFS

le 15 janvier 2024

La mobilité du second trimestre 2023 a rendu son verdict, le CP MOULINS YZEURE est l'établissement de la DISP de Lyon qui enregistre le plus de départ, -20, mais aussi, très peu d'arrivée (+ 2). Le manque d'attractivité de l'établissement fait que l'on ne couvre même pas les 3 postes qui nous avait été ouverts !

-21 sur cette seule mobilité, la situation serait déjà assez grave comme ça, mais il faut savoir que cette année, nous avons 8 collègues qui ont la possibilité de réussir le concours de Brigadier-Chef filière

encadrement et sans oublier nos très prochains retraités !

Vous l'avez compris, les prévisions ne sont pas bonnes et si rien n'est fait, l'établissement sera dans une situation absolument CATASTROPHIQUE dès le 1^{er} juillet si nous ne sommes pas abondés massivement par la 216^{ème} promotion !

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins en appelle au directeur interrégional, le bilan de cette mobilité est sans appel, la situation en effectif de Moulins est extrêmement périlleuse. Entre son organisme de référence obsolète (à tel point que EX1 se sente obligé de se déplacer !) et ses nombreux départs, Moulins ne pourra pas tenir sans un apport massif de stagiaires !

Le faible taux d'absentéisme de l'établissement est un trompe-l'œil, les agents sont usés, fracassés par les heures qui s'enchaînent avec toujours moins de monde.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins exige un apport conséquent en stagiaire de la 216ème promotion !

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins félicite les agents pour leur engagement sans faille qui maintien l'établissement à flot grâce à un faible taux d'absentéisme.

Il va de soi qu'un moteur en sur régime ne peut pas tenir sur la durée. Nos alertes n'ont pour objectif que de prévenir la panne !

Le secrétaire local
Cédric Rochis

CP MOULINS

RÉUNION ORGANIGRAMME DE RÉFÉRENCE

Aujourd'hui avait lieu une rencontre entre les représentants de EX1 à la DAP, le DIOS de la DISP de Lyon, le chef d'établissement et les Organisations syndicales représentatives. Derrière EX1, se cache le bureau en charge des organigrammes de référence des établissements (OR). Ce déplacement avait pour but de mettre à jour celui de notre établissement pour approcher d'un peu plus près notre réalité puisque nous dénonçons depuis de nombreuses années l'obsolescence de notre OR.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins a d'abord demandé ce qui ressortait de ces 3 jours d'audit.

Les constats sont là, il n'y a pas de gaspillage RH à Moulins, tous les postes tenus sont nécessaires et de même manière, il n'y a pas de gaspillage d'heures.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins a rappelé qu'effectivement, malgré une disponibilité exemplaire des agents, un certain nombre de postes ne peuvent plus être couverts à l'heure actuelle malgré leur nécessité. Les postes de renforts, de cuisine le week-end, de socio RDC sont des cases vides dans les feuilles d'appel.

D'autres sont régulièrement vides aussi faute de personnel pour les couvrir (SAS mineurs...).

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins est également revenue sur la limitation des 108h trimestrielles. Nous avons souhaité rappeler, une fois de plus, l'usage détourné du décret n°68-518 du 30 mai 1968 qui dans l'esprit voulait préserver les agents d'un nombre excessif d'heure supplémentaires. Il sert maintenant uniquement de justificatif pour ne pas les rémunérer et repousser toujours plus loin le paiement du travail effectué ! Il est temps d'expliquer à Bercy que tout travail mérite salaire et que le panier RHS n'aide pas à remplir le cadastre !

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins a rappelé que les agents ont beau être résilients, il y a une limite aux sacrifices qu'ils sont prêts à faire, qu'ils ont beaucoup donné ces dernières années et que si l'administration n'envoie pas un message fort en abondant en stagiaires l'établissement et en revoyant à la hausse notre organigramme, l'été sera extrêmement difficile. Le DIOS nous a indiqué avoir proposé des arbitrages sur la répartition des stagiaires et que la décision est entre les mains du DI. Nous avons insis-

té sur la situation RH périlleuse de l'établissement (mutation, réussite de concours, départ en retraite, démission...), le DIOS nous a dit en avoir conscience.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins a demandé quand nous pourrions espérer un retour sur cet audit. Il nous a été indiqué qu'un rapport serait remis au DAP pour fin mars, que des échanges en découleront pour finaliser le nouvel organigramme de référence de l'établissement.

L'échange a été constructif entre tous les participants et semble aller dans le bon sens.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins restera vigilante sur les suites qui seront données à ce rapport qui viendra se surajouter à d'autres déjà existants. Nous avons déjà pu constater que si des audits de ce genre ont pu déjà dresser un diagnostic sincère, les retombées concrètes étaient beaucoup plus difficiles à obtenir.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins félicite également les agents qui œuvrent au jour le jour pour limiter les dégâts provoqués par le manque de réactivité et d'écoute de notre administration.

Pour le bureau local
Cédric Rochis et Matthieu Gatuing

CP MOULINS

DEMOLITION MAN

le 10 juin 2024

Ce samedi 8 juin, vers 16h30, une bagarre éclate en cours de promenade 3D du QMC. Les surveillants interviennent rapidement. Le détenu M est isolé et séparé des autres belligérants. Un poinçon sera saisi sur lui et il sera mis en prévention. Évidemment, il sera jugé incompatible avec le quartier disciplinaire et sera déplacé à un autre étage pour éviter d'autres incidents.

Aucun blessé n'est à déplorer du côté des personnels.

Une fois de plus, seule la réactivité des agents aura permis d'éviter le pire.

Cet énergumène, depuis sa sortie du QD hier, a détruit intégralement deux cel-

lules et la douche arrivant, rendant ainsi inutilisable le quartier arrivant du QMC. L'absence de cellule CPROU validé (en attente de validation depuis fin mars) facilite grandement ce genre de comportement.

Le détenu M est parfaitement ingérable, menaçant à l'égard des personnels féminins, en conflit avec de nombreux codétenus. Il est coutumier des menaces, des bagarres, des destructions de cellules. Ce détenu a déjà été changé de secteur suite à un violent incident dans lequel il était déjà impliqué et à la suite duquel il avait déjà ravagé une cellule, nécessitant l'intervention de la brigade ELSP.

Le détenu M. en est à 26 CRI depuis le début de l'année, bagarres, jets d'excréments, incendies, destructions de cellules, menaces, insultes...

Qu'attend notre administration pour le transférer, qu'il agresse un agent ?

Pour l'UFAP UNSa JUSTICE Moulins, il est hors de question d'attendre un drame !

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins exige un transfert rapide de cet individu dont nous prévenons depuis de nombreux mois l'instabilité et la dangerosité.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins exige d'obtenir enfin une cellule CPROU qui lui fait tant défaut pour faire face à ces situations.

L'UFAP UNSa JUSTICE Moulins félicite les agents pour leur réactivité et leur sang-froid durant ce week-end sous tension.

Pour le bureau local, Cédric Rochis



CP RIOM

QID=UHSA

A QUAND LES BLOUSES BLANCHES ?

Le 28 mars 2024

Depuis le début du mois le détenu S, placé au QI dès son arrivée, refuse de prendre son traitement quotidien, ce qui le conduit à devenir de plus en plus agressif envers le personnel. Après maints et maints signalements la seule réponse de la direction :

« BON COURAGE MESSIEURS »

Le 12 mars, le détenu parvenu à la limite de l'agression, il est enfin décidé de le passer en gestion équipée à 4.

Le 19 mars, pendant une visioconférence avec la juge d'application des peines celui-ci insulte et menace tous le monde vociférant qu'il avait tout prévu pour passer à l'acte.

Le juge n'a retenu que l'outrage à son encontre...

Le 26 mars, il est mis en prévention pour menaces, insultes et tapages (menaces d'éborgements, de voir les surveillants en sang, etc.)

Le 27 mars ce qui devait arriver, arriva... Lors de la distribution du repas au quartier disciplinaire, S. jette un bol d'urine en direction des collègues puis se jette sur eux en criant « je vais vous tuer » et en leur crachant dessus.

L'UFAP UNSa Justice apporte son soutien et félicite les collègues pour leur professionnalisme.

L'UFAP UNSa Justice demande le transfert de ce détenu vers une structure adaptée pour l'accueillir, il n'a visiblement pas sa place en prison.

L'UFAP UNSa Justice dénonce la gestion des personnes atteintes de troubles psychiatrique et demande la tenue d'une réunion sur ce sujet.

REBOUR Gérard
Secrétaire local adjoint

CP RIOM

AN-TI-CI-PA-TION !

RIOM, le 02 Avril 2024

ANTICIPATION !

Apparemment, il s'agit d'un mot inconnu au sein de notre administration et pour notre partenaire privé !

Lors de notre dernière réunion mardi 26 mars, nous avons évoqué la surpopulation carcérale au sein de notre établissement, et notre organisation avait pointé le fait que cela allait probablement empirer si une opération « place nette XXL » avait lieu sur Clermont-Ferrand.

Et ce qui était prévisible arriva !

Depuis jeudi, « Place nette » est en cours à Clermont, avec son lot de garde à vue et donc de futurs clients.

Quelle n'a pas été notre surprise de voir le responsable de notre partenaire privé courir dans tous les sens à la recherche de matelas et de kits arrivant.

Il est bien beau de vouloir faire du bénéfice à tout prix, mais n'aurait-il pas été judicieux de commencer à anticiper dès les annonces gouvernementales en début de mois ?

Espérons que cela serve de leçon (nous n'y croyons pas), mais en attendant, ce sont les personnels qui vont encore trinquer de cette situation : Les PS pour la gestion en détention, les PA et PT pour le suivi d'un partenaire privé qui a toujours été compliqué à faire fonctionner comme il faut à Riom !

L'UFAP UNSa Justice apporte son soutien aux collègues qui vont avoir à gérer cette situation et la carence du partenaire privé

L'UFAP UNSa Justice demande à la direction de faire le nécessaire auprès de

GEPSA afin qu'un stock de matériels soit fait pour éviter un « bis repetita »

L'UFAP UNSa Justice dénonce la gestion du partenaire privé qui met en danger les collègues pour faire encore plus de profit !

Le bureau local Ufap Unsa Justice du Cp Riom
G.REBOUR

CP RIOM

AU BORD DE LA RUPTURE !

RIOM, le 10 mai 2024

Depuis quelque temps, nous constatons une dégradation des conditions de travail au sein des maisons d'arrêt et plus particulièrement de la MAH2 !

Agressions, insultes, menaces, accusations de corruption de la part des détenus contre les surveillants, dépannages tabac à répétition, surpopulation, matelas au sol, et surtout manque de soutien et management plus que moyen de la hiérarchie !

Un collègue peut-il s'entendre rétorquer, lorsqu'il signale un problème avec un détenu, que s'il n'est pas capable de gérer son étage, il n'a qu'à changer de métier ?

Que cherche-t-on avec de tels propos ?

La hiérarchie serait bien avisée de ne pas oublier que nous sommes tous dans le même bateau et que ce qu'elle démontre à l'heure actuelle est contre productif !

Elle devrait également se rendre à l'évidence comme tous les surveillants l'ont déjà fait, que notre établissement n'est plus un ERA (sauf sur le papier) et qu'il faut arrêter de chouchouter nos pensionnaires !

Le personnel est à bout, démotivé, désabusé et au bord de la rupture !



CP RIOM

L'UFAP UNSa Justice apporte son soutien aux collègues qui gère la détention chaque jour dans des conditions plus que difficiles

L'UFAP UNSa Justice demande à la hiérarchie de soutenir le personnel et de ne pas oublier que sans les surveillants, l'établissement ne fonctionnerait pas !

L'UFAP UNSa Justice demande à la Direction d'expliquer à ses officiers de bâtiment que leur management est toxique et qu'il serait opportun d'en changer avant qu'il ne soit trop tard !

Le bureau local Ufap Unsa Justice du Cp Riom
G.REBOUR

CP AITON

ISOLEMENT EN SURCHAUFFE

LE 13 MAI 2024

Depuis de nombreux mois, le détenu S. initialement affecté en CD nous en fait voir des vertes et des pas mures. Rapport d'incident sur rapport d'incident, commission de discipline sur commission de discipline. Son nom n'est plus un secret au centre pénitentiaire d'AITON. Il ne se passe pas une journée sans que son nom ne soit prononcé pour divers incidents ou problèmes de gestion.

Suite à la découverte, le 22 Avril 2024, d'une bouteille contenant 250 ml d'essence, il a été placé à l'isolement le 23 Avril 2024.

Depuis ce dernier est ingérable, il continue à faire parler de lui, dégrada-

tions, gestion équipée et menottée suite à de nombreuses menaces, intervention en cellule en service de jour comme en service de nuit.

De plus, le détenu L. client bien connu du centre pénitentiaire d'AITON n'est pas en reste. Après de multiples comptes rendu d'incident pour des bagarres, de la détention de produits stupéfiants ou objets illicites, ce dernier a été affecté, pour sa sécurité, au quartier d'isolement le 12 Avril 2024.

Depuis cette date, les comptes rendus d'incidents pleuvent, dégradation, violences verbales accompagnées de menaces de mort, violences physiques... Ce dernier a, pour ces raisons, été mis en gestion équipée et menottée. Depuis les interventions en cellule s'enchaînent, de jour, comme de nuit.

Les agents QID sont à bout, les agents de nuits sont à bout, les gradés sont à bout, les officiers sont à bout, les autres détenus de l'isolement sont à bout :

TOUT LE MONDE EST A BOUT !

L'UFAP UNSa Justice Félicite l'ensemble des agents pour leur sang froid et leur professionnalisme.

L'UFAP UNSa Justice Exige que ces détenus soient transférés dans les plus brefs délais.

L'UFAP UNSa Justice Restera vigilante au respect de l'intégrité mentale de l'ensemble des personnels.

Le bureau Local
CADET Annabelle
ROBERT Julien

CP AITON

EXTRAIRE POUR LE PLAISIR D'EXTRAIRE

LE 21 MAI 2024

A peine une semaine après le terrible drame qui a frappé l'administration pénitentiaire, la vie a repris son cours sur le centre pénitentiaire d'Aiton, et plus largement sur la DI de Lyon. Les mauvaises habitudes aussi.

* Ce matin, un équipage des ELSP d'Aiton est missionné pour aller récupérer un détenu à la Maison d'Arrêt de Chambéry et le conduire devant le JLD à Lyon. Une fois l'escorte arrivée sur place, on leur annonce que suite au blocage des prisons de la semaine passée, toutes les audiences pour le JLD sont reportées.

=> 200 kilomètres et 2h30 de prise de risque pour une sortie inutile.

* En début d'après midi, un équipage de l'ELSP de Grenoble et un équipage du PREJ de Saint Quentin Fallavier, viennent au CP Aiton pour récupérer 4 détenus et les conduire au tribunal d'Albertville pour leur jugement. Arrivés sur place, il leur est annoncé que suite à une mésentente entre la Procureure et la Présidente, l'audience est reportée.

=> Tout autant de prise de risque, de perte de temps pour une sortie qui aurait pu être évitée.

QUELLE CONSIDÉRATION POUR LES AGENTS DE TERRAIN ?

Une semaine après le terrible drame ayant coûté la vie à 2 de nos collègues et à la veille de l'hommage national !!

Pour l'UFAP UNSa Justice, il apparaît urgent que la Justice prenne conscience des risques qu'elle fait encourir à ses agents escortes. Il est grand temps que les autorités se rendent compte du danger afin d'éviter toute sortie inutile :

nous ne transportons pas des enfants de cœur ! De ce fait, l'UFAP UNSa Justice Exige une plus grande transparence entre les différents greffe afin d'améliorer la communication entre services.

L'UFAP UNSa Justice Félicite l'ensemble des agents ESP pour leur professionnalisme dans un contexte où visiblement, tout le monde se fout pas mal de ce qui s'est passé le 14 mai et en tout état de cause, ne montre aucune volonté de changer les mauvaises habitudes.

L'UFAP UNSa Justice Exige que la visioconférence soit développée et que les agents escortes ne soient pas considérés comme des larbins sans intérêt.

L'UFAP UNSa Justice Veillera à la pertinence des extractions des détenus, et saura faire remonter les anomalies tant que la sécurité des agents ne sera pas totalement garantie par la mise en place du relevé de décision du 17 Mai 2024.

Parce qu'à un moment, si personne ne comprend ou ne veut comprendre, le chef de « mise en danger de la vie d'autrui », c'est pas fait pour les chiens



Le bureau Local
CADET Annabelle

CP AITON

LES AGENTS NE SONT
PAS DES MACHINES
MAIS DES HUMAINS

le 24 juin 2024

L'UFAP UNSa Justice tire la sonnette d'alarme en ce début d'été, les conditions dans lesquelles sont placés les personnels vont nous conduire à l'explosion de manière imminente.

Les agents de 12h et de 3/2 sont constamment rappelés (même les postes fixes et les ELPS sont rappelés pour des postes en détention ou des nuits et week-end) et ils sont dans « l'obligation » d'accepter car quand ils refusent les rappels on leur répond « l'ordre vient de plus haut ».

La situation est grave !!! On se rend compte qu'en grande semaine ils travaillent 6 jours pour 1 jour de repos entre les 5 jours qu'ils sont censés travailler et pour les petites semaine il sont rappelés 2 à 3 fois et la semaine après rebelote...

Pour les agents en 3/2 ils font reprise après-midi, intermédiaire 12H et matin nuit, DN voir rappelle nuit DN et reprise et ainsi de suite...

N'oublions pas que nous travaillions en milieu carcéral et non pas dans une colonie de vacances !

Nous mettons en dangers le personnel, les bâtiments. Tout le monde est sous pression !!!

L'UFAP UNSa Justice félicite les agents pour leur engagement sans faille qui

maintien l'établissement à flot MAIS trop c'est TROP

L'UFAP UNSa Justice invite la direction à trouver autre chose que la contrainte pour fonctionner, parce qu'à ce rythme là, il n'y aura plus personne pour faire tourner la boutique.

Peut être que quand la direction ira servir elle-même la bouffe aux détenus, elle comprendra ce que c'est que ce rythme infernal associé aux conditions de travail qui sont les nôtres...

Pour L'UFAP UNSa Justice CP Aiton

Annabelle CADET



CP VALENCE

UN PETIT PAS POUR LE SURVEILLANT
UN GRAND PAS
POUR NOTRE SECURITE

C'est dans la nuit du 30 au 31 janvier qu'une opération de la lutte contre les trafics s'est réalisée au sein du Centre pénitentiaire de Valence. Cela a mobilisé une bonne trentaine de personnels de tous grades et de tous services avec le concours de notre équipe cynophile régionale.

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence ne peut que s'associer à cela, mais déplore que notre administration l'ait joué « petits bras » en ne ciblant que quelques cellules (même pas 10, dérisoire et ridicule).

Depuis le temps que l'UFAP UNSa Justice du CP de Valence demande la réalisation d'une fouille d'ampleur !!

C'est à se demander si notre administration craint de constater la réalité des trafics en détention, et que quelque part cela l'arrange pas mal de saisir une si petite quantité au regard du grammage conséquent et des nombreux objets interdits qu'elle pourrait

trouver. Sans oublier le fait que nos oligarques pourront confortablement se taper sur un ventre bien rond en se targuant d'avoir coché une case statistique et en disant : "Ça c'est fait !".

Les conditions de travail sont de plus en plus délétères pour les agents, il faut vraiment agir afin d'endiguer les nombreux trafics en tous genres qui polluent les détentions.

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence exige la mise en place rapide du dispositif anti-drones et des brouilleurs promis en 2022 qui participent à la lutte contre les entrées d'objets de produits illicites.

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence veut remercier les acteurs directs de cette opération et n'oublie pas les agents qui au quotidien œuvrent pour combattre ce trafic en mettant des coups d'arrêts à ces caïds de coursives qui se servent de la situation des uns pour faire fructifier leurs comptes en banques.

Résultat de cette fouille, bien évidemment de la drogue (résine et herbe de cannabis), des téléphones, clefs strea-

mings, chargeurs câbles et oreillettes, mais surtout un ordinateur avec son clavier et sa souris....

A quand des filles joies, des billards, des TV 19 pouces, et des tournois de ping-pong dans les cellules ??

Le CP de Valence est digne d'une prison bolivienne, un nouveau cap est franchi !!!

Pour rappel l'UFAP UNSa Justice du CP de Valence demande :

- la réalisation d'une fouille d'ampleur sur le CP,
- la mise en place des brouilleurs de dernière génération,
- la mise en place d'un système anti-drones,
- la sanctuarisation du domaine pénitentiaire par la pause de plaques sur les grillages (passoires...) existant,
- la mise en place de concertina dans les glacis.

Valence le 31/01/24

Pour le bureau local

UFAP UNSa Justice du CP de Valence

Fabrice SALAMONE
Secrétaire Général



CP VALENCE

LES PREMIERS DE CORDÉE S'ESSOUFFLENT

Voilà quelques mois que l'UFAP UNSa Justice du CP de Valence alerte l'administration sur la situation des personnels qu'elle représente. En effet les personnels de surveillance tournant souvent comme des avions, postes fixes, administratifs, officiers, CPIP, toutes les catégories sont à la limite de l'explosion en plein vol.

Débordés, sur-sollicités et ne parvenant plus à exercer leurs missions dans un cadre de travail acceptable, les PA

et CPIP constatent que l'effectif enfile sans moyens pour faire face, les personnels de Surveillance voient les rappels s'enchaîner, les vacances visant à tenir deux postes en même temps se normaliser dans un contexte d'explosion des heures supplémentaires non payées (restriction des 108 heures trimestrielles) qui génère chez les personnels, en plus des sacrifices familiaux, une profonde frustration.



CP VALENCE

→ Certains commencent à juste titre à expliquer qu'ils ne prendront plus de rappels puisque de toute façon les heures effectuées pendant ce printemps ne seront payées avec l'accumulation qu'en 2025 au mieux...

A cela vient s'ajouter une surpopulation carcérale de plus de 137 % avec nombre de matelas au sol où on entasse parfois 3 détenus dans une cellule de 9m².

Pour l'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence**, les conditions de détention sont indissociables des conditions d'exercice de l'ensemble des personnels pénitentiaires.

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** exige à nouveau le paiement des heures supplémentaires sans blocage du plafond des 108h ! Parallèlement, nous exigeons aussi que soit mis fin à la pratique de l'écrêtage !

STOP à cette administration qui vit à crédit sur le dos de ses agents !!!!!

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** exige de dignes conditions de travail pour les personnels, et cela passera notamment par la construction de structures adaptées aux différents profils présents au sein de nos détentions !!

Le temps d'incarcération doit-il être un temps utile ou simplement du gardiennage ?

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** appelle d'ores et déjà les personnels de tous corps et grades à se préparer à une mobilisation massive pour dénoncer leurs conditions de travail et se faire enfin entendre !

Les premiers de cordée, celles et ceux qui font tourner la boutique s'essouffent, l'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** s'inquiète de constater que le pli est pris de toujours en demandant davantage sans moyens et de trouver ça normal. Les personnels de tous les corps et grades en ont assez de servir la carrière de leurs directeurs et leur permette à la fois de toucher les juteuses primes de fin d'année et les promotions qui vont avec à chaque mobilité au détriment des personnels.

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** prévient : la colère sociale gronde, la désespérance générée par ces comportements insupportables de notre Ministère pourrait bien finir par les éclabousser...

#AGIRPOURNEPASSUBIR



Valence le 07/05/2024

Pour le bureau Local

Fabrice Salamone

Sylvain Royere

CP VALENCE

EXCEPTIONNEL COUP DE FILET

Il n'est plus à démontrer que notre détention croule sous les trafics tous azimuts. Le fléau des projections, l'ignominie de certains visiteurs aux parloirs qui utilisent certains plis naturels pour les combler de substances illégales et ou d'objets interdits, les attaques de drones à tout-va, de jours comme de nuit qui livrent piscine, chicha et autre ordinateur (liste malheureusement non-exhaustive).

Notre organisation représentative a toujours alerté les pouvoirs publics (sans grands succès...) et autres décideurs de notre administration qui a toujours fait preuve de kakistocratie allant jusqu'à verbaliser que dans nos structures le combat contre le narcotraffic est perdu.

Ce défaitisme heureusement n'est pas dans l'ADN des personnels qui chaque jour démontrent non seulement un intérêt au métier mais surtout ont conscience eux des enjeux de sécurité ainsi que la lutte contre les trafics. C'est grâce à cette belle conscience professionnelle que notre camarade de ce jour en poste au sas véhicule a dé-

couvert dissimulé dans un camion de livraison le kit parfait du bon petit charbonneur :

- 4 une savonnette de 50 grammes de résine de cannabis,
- 4des pochons conditionnés contenant pour la totalité 15 grammes de résine de cannabis,
- 4deux armes blanches de 6^e catégorie,
- 4une balance de précision,
- 4pléthore de pochons pour le conditionnement et la re-vente en détention.

L'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** remercie chaleureusement ce camarade et exige qu'il soit récompensé.

Face à l'angélisme criant de nos énarques bien enfoncés dans le confort de leurs fauteuils tout en haut de leur tour d'ivoire et qui ont depuis longtemps courbé l'échine devant le narcotraffic, il y aura toujours des personnels qui eux se battent au quotidien pour reprendre la main sur nos détentions.



Valence le 14/06/2024

Pour le bureau Local

Fabrice SALAMONE



CP LA TALAUDIÈRE

N'AVEZ-VOUS PAS HONTE ?

Le 23/02/2024

Aujourd'hui une page se tourne, la direction par manque de courage a décidé de se cacher derrière les juges et le système judiciaire pour ne plus être obligée de sanctionner ses chers pensionnaires.

Nous le savions depuis longtemps, leur faculté à sanctionner est réservée à la chair à canon habillée en bleu. Mais un pas a été franchi lors de la commission de discipline où un détenu a été sanctionné de 10 jours de QD et 10 jours de sursis pour :

apologie du terrorisme et menace de mort

Le tout écrit et envoyé à la collègue, à la direction, au procureur, et au juge d'application !!!

Ce pauvre petit habitué à la prison suite à de très nombreux passages s'est défendu en disant que c'était sur le coup de la colère.... Elle a duré longtemps la colère pour avoir le temps de faire 5 courriers ou il répète inlassablement ses menaces et autre allégeance à des groupes terroristes

L'UFAP Unsa justice de Saint-Étienne a bien évidemment demandé des explications à la direction qui c'est dédouanée de la " sanction " estimant qu'une poursuite judiciaire allait avoir lieu et qu'une demande de retrait de remise de peine soit réalisée.

La blague !!!

Premièrement le détenu se moque de rester 15 jours de plus à La TALAU c'est son lieu de villégiature préféré après les bancs de la place publique. Et deuxièmement depuis quand la pénitentiaire demande à la justice de sanctionner les détenus à sa place ?? ces éléments de langage ne vont tromper personne et cette défausse sur la justice ne fera que montrer que la direction refuse d'assumer son rôle protéger et défendre les agents

L'UFAP Unsa justice de Saint-Étienne ne restera pas silencieuse face à cet abandon de la première de vos missions qui est de protéger les agents

L'UFAP Unsa justice de Saint-Étienne exige que l'administration fasse le nécessaire pour que les agents soient défendus comme il se doit. Il est intolérable de se reposer intégralement sur la justice et dire que le procureur poursuivra les détenus alors que personne ne peut avoir aucune certitudes sur ce point.

L'UFAP Unsa justice de Saint-Étienne demande que les menaces ou agressions soient sanctionnés en interne par un minimum de 20j de QD pour les menaces et 30j de QD pour les agressions.

Pour le bureau
Thierry MACHARD

CP LA TALAUDIÈRE

A LA TALAU C'EST LE CHAOS

Le 08/04/2024

Le centre pénitentiaire de la talaudière souffre et ses agents aussi.

Cela fait des mois que nous tirons la sonnette d'alarme mais rien ne bouge tel le TITANIC face à l'iceberg, l'établissement fonce sur un mur !! La grande différence ici c'est que notre chère direction, que peu de gens nous envie, continue tambour battant à vouloir faire forcer le pas à des agents qui, tout corps confondu, craquent de plus en plus.

Chaque nouvelle direction arrive avec dans ses valises, un plan ordonné par la DISP c'est bien connu.

Souvent ce sont des projets visant à dégrader les conditions de travail des agents et à améliorer les conditions de vie des détenus. Notre direction récemment arrivée sur l'établissement ne fait pas exception et visiblement à voir le management effectué sur les officiers et sur les surveillants rien de bon ne semble se préparer !!

Flicage à l'aide de la vidéo surveillance de l'établissement (c'est interdit mais qu'importe) pour les agents qui viennent prêter main forte aux collègues.

Contrôle à tout-va lors d'arrêt maladie ou d'accident du travail la confiance règne merci Mails ou remarques désobligeantes en vers des agents en détresse. Mais après tout, si la direction était là pour les soutenir, ça se saurait ! Et ceci n'est que le sommet de l'iceberg, qu'un échantillon des pressions subies par le personnel qui ne demande même plus le respect auquel il a le droit, mais seulement de pouvoir venir bosser sans que ses qualités connues et reconnues ne soit remises en doute à tout moment.

L'UFAP UNSa Justice de SAINT-ÉTIENNE ne laissera pas la direction détruire les agents comme bon lui semble dans le seul but de faire plaisir à des technocrates qui ignorent ce qui fait le fonctionnement d'une détention.

L'UFAP UNSa Justice de SAINT-ÉTIENNE prévient la direction, des mouvements devant les portes seront organisés si toute cette situation n'évolue pas. S'il faut qu'on vous le démontre, on va s'y employer.

Pour le bureau,
MACHARD Thierry/ PERROT Stéphane



ur.lyon@ufap.fr

CP ST QUENTIN FALLAVIER



PLUS QU'UNE AGRESSION, UN GESTE
POTENTIELLEMENT DANGEREUX

22 janvier 2024

14H00 ce 22 janvier 2024, un de nos pensionnaires arrive au quartier disciplinaire pour comparaître devant la commission de discipline. L'agent en poste lui demande de présenter sa carte de circulation. En réponse, l'individu arme le bras et [tente de lui planter une fourchette dans le cou](#).

Un détenu présent dans la proximité réagit et parvient à dévier la trajectoire du mouvement de bras, l'agent touché à la joue tombe au sol.

L'agresseur est maîtrisé par les deux détenus cantiniers présents sur place ainsi que le surveillant chargé de les accompagner. L'homme est fouillé à corps, sera découvert en plus de la fourchette, une deuxième arme artisanale.

Incontestablement, la nature de cette agression laisse à penser qu'elle visait à atteindre mortellement notre collègue qui s'en sort miraculeusement grâce à l'intervention de plusieurs personnes détenues.

De nombreuses questions se posent !

Condamné en 2020 à la réclusion criminelle avec une période de sûreté de 20 ans qui expirera en 2037 pour une

date de libération donnée actuellement à 2042, comment est-il possible que ce criminel soit depuis 2022 affecté dans notre centre de détention ? C'est en maison centrale qu'il devrait être abrité.

Quelles mesures sont prises localement pour gérer le potentiel de dangerosité d'un personnage justifiant des précautions à la hauteur du risque qu'il représente ?

[L'UFAP UNSa JUSTICE](#) ne peut que déplorer les conditions de travail épouvantables dans lesquelles évoluent les personnels qui en sont réduits à devoir compter sur l'assistance de détenus pour échapper au pire.

Notre administration ne manquera pas de glorifier l'intervention de ceux d'entre eux qui ont permis d'éviter le pire en leur accordant une remise de peine supplémentaire.

Qu'en sera-t-il concernant l'agent agressé ce jour qui, pour la petite histoire, a cumulé durant 2023 plus de 900 heures supplémentaires dont la moitié ne lui est pas payée ?

Le métier de surveillant pénitentiaire vous fait envie ?

Nous vous souhaitons la bienvenue !



Pour l'UFAP UNSa Justice
Alain CHEVALLIER

CP ST QUENTIN FALLAVIER

LE 12H A L'EPREUVE DU DIOS

03 avril 2024

A moins de 10 jours de son départ en mobilité, nous attendions plus de la visite du DIOS sur l'éternelle question du service en 12H00 rebattu une fois encore.

Présents : Alain CHEVALLIER / P. CHAUVIRE / JC.WIART / A.KERVERN / S.PROUGET

L'arbitrage sur la proposition de service dont il appartient au DIOS de la valider reste en suspens, ce dernier souhaite que l'OMAP reprenne le travail déposé pour y intégrer un certain nombre d'éléments puis de présenter un nouveau schéma d'organisation.

Ses préconisations consistent à travailler sur les points suivants :

- Tracer l'équilibre des postes
- Penser ilotage
- Articuler les pauses méridiennes (Le DIOS considère qu'il n'y a pas d'obligation de les payer, une petite phrase lourde de sens imposant la méfiance dans le cadre du 12H00...)
- Agir sur le nombre trop important de postes fixes
- Rester sur un CAN 3/2 (reprise systématique du soir après un CMO)
- Remplir les 4 critères cumulatifs pour les agents en 12H00 (nuit / dimanche / équipe / travail au contact de la population pénale)

Le DIOS rappelle la nécessité de rester au plus proche des limites légales concernant la production horaire et la durée des cycles de travail, en même temps, il évoque les principes dérogatoires permettant de déverrouiller ces mêmes limites. Il insiste sur la mise en conformité de la charte des temps et l'ouverture vers plus de découlo-

ment.

[L'UFAP UNSa Justice](#) voit dans cette soupe réglementaire, des formulations contradictoires, un balayage incessant de va et vient et de gesticulations autour d'un sujet en besoin de simplification pour une bonne compréhension de tous. Alors que nous revendiquons en pure perte depuis des années d'expérimenter l'ilotage, voilà tout à coup qu'il nous est sérieusement demandé de l'envisager. Nous adhérons évidemment à cette nouvelle donne inattendue.

[L'UFAP UNSa Justice](#) poursuivra dans ses intentions de réformer mais force et de constater qu'à notre bonne volonté semble s'opposer une forme d'indécision permanente.

Si rien n'est tranché avant le départ du DIOS (10 jours), bonjour l'enlisement... A moins que notre direction ne considère courageusement qu'en l'absence de décideur à venir, elle fera comme elle veut.

C'est le petit message que [l'UFAP UNSa Justice](#) lui a adressé en clôture de cette réunion qui nous laisse sur notre faim !

Après tout, faire preuve d'initiative, c'est savoir prendre des risques et ne pas laisser les autres préparer notre avenir, surtout lorsque les autres ne sont plus là !

A la marge de cette réunion, notre organisation a émis le souhait d'étudier la faisabilité de passer à la promenade unique comme c'est le cas à la MA CORBAS. Les détenus ont droit à une seule promenade par jour d'une durée de deux heures. Les avantages de cette initiative sont multiples, division par deux les mouvements, gain de temps, réduction des risques d'incidents.

Et cela ne contrevient nullement à la réglementation.

Pour l'UFAP UNSa Justice
Alain CHEVALLIER

CP ST QUENTIN FALLAVIER

LE CRACHEUR MORD !

15 avril 2024

Après s'être tristement illustré il y a quelques jours en frappant et crachant sur des surveillants, [cette fois-ci, il mord !](#)

Dans la matinée du dimanche 15 avril, le personnel est mobilisé pour intervenir en gestion équipée dans la cellule du détenu au motif que ce dernier s'est placé un lambeau de drap autour du cou.

Le détenu est en position assise, il est conscient. Les agents le débarrassent du lien passé autour de son cou, puis pour le placer en sécurité, ils l'accompagnent dans la cellule de protection d'urgence.

Une fois entré, il est demandé au détenu de revêtir la tenue de circonstance visant à limiter le risque de suicide. Il refuse, se débat et mord avec détermination le doigt d'un

surveillant.

L'intervention de plusieurs personnels sera nécessaire pour qu'il ouvre enfin la mâchoire.

L'agent sérieusement blessé au doigt a été accompagné aux urgences ou 8 jours d'arrêt de travail ont été prescrits.

Une plainte sera évidemment déposée.

L'UFAP UNSa Justice apporte son soutien total à notre collègue.

De manière générale, le personnel de surveillance est mis à très rude épreuve.

Inéluctablement la violence gagne du terrain. C'est désespérant !

Qu'attend notre administration pour le transférer ?



Pour l'UFAP UNSa Justice

Alain CHEVALLIER

Coralie MARY

MA BONNEVILLE

UNE LUEUR D'ESPOIR

Le 26 Mars 2024

Nous venons d'apprendre par note de service, rédigée par le directeur du CP d'AITON, que notre chef d'établissement est mis à disposition au sein de cette structure.

Les personnels auraient certainement souhaité l'apprendre autrement et de la communication à ce sujet aurait pu être faite car ce sont des décisions qui interviennent rarement au sein de notre administration.

Peut-être résulte-t-elle d'une gestion RH calamiteuse de l'établissement depuis plusieurs années ?

D'agissements malveillants envers le personnel ? D'un manque flagrant d'équité dans les décisions ou autre.

Malgré les critiques et la stigmatisation dont elle a fait

l'objet, L'UFAP-UNSa Justice alerte

à juste titre sur le sujet depuis des années.

Visiblement, monsieur l'adjoint au chef d'établissement, assurera une période d'intérim indéterminée :

- Il est de sa responsabilité de restaurer un climat serein pour **TOUS LES PERSONNELS**.
- Il est de sa responsabilité de renouer un vrai dialogue.
- Il est de sa responsabilité de traiter de manière équitable et juste le personnel.
- Il est de sa responsabilité d'instaurer enfin un management bienveillant et respectueux quels que soient les antécédents et les affinités de chacun.

Le code de déontologie s'applique à tous !

L'UFAP UNSa Justice invite par conséquent l'équipe assurant l'intérim, à s'engager dans une nouvelle ère de collaboration, basée sur le respect, l'écoute et la transparence L'UFAP UNSa Justice reste attentive et n'hésitera pas à agir si des agissements malveillants devaient se reproduire

L'UFAP UNSa Justice une présence quotidienne

au service de tous !

Le bureau local UFAP UNSa Justice

Saliha Lahiouel



MA MONTLUÇON

SURPOPULATION PÉNALE 210%

Le 23/05/2024

La situation pénale à MONTLUÇON devient de plus en plus tendue, avec près de 210% de surpopulation.

Montluçon dispose de deux dortoirs de cinq détenus, et treize cellules de deux.

A ce jour, 39% des cellules doubles sont triplées. Ce qui implique une cohabitation de plus en plus explosive.

Jeudi 16 mai bagarre en cours de promenade nécessitant l'intervention du personnel. Vendredi 17 mai altercation en cours de promenade nécessitant l'intervention du personnel.

Samedi 18 mai nouvelle bagarre en cours de promenade nécessitant l'intervention du personnel.

Mercredi 22 mai nouvelle altercation

Avec une seule coursive d'hébergement et une seule cour de promenade, la séparation des détenus est très compli-

quée. Des promenades alternées entre les individus à séparer sont en place mais c'est une décision difficile à maintenir sur le long terme.

L'UFAP UNSa JUSTICE demande le transfert en particulier d'un détenu écroué depuis le 16 décembre 2023 dans le cadre d'une affaire criminelle. Celui-ci s'est accroché avec 3 détenus, d'autres ne veulent pas sortir en promenade lorsqu'il s'y trouve. Il fait partie de la bagarre du 18 mai de ce fait se trouve en promenade alternée, il essaie d'installer un caïdat au sein de l'établissement. Montluçon ne possède pas d'isolement et n'est pas une structure adaptée pour ce genre de détenu.

L'UNSA JUSTICE demande aussi un transfert rapide des détenus affecté en CD et un transfert de désencombrement.

Pour l'UFAP-UNSa JUSTICE M.A DE MONTLUÇON

Thierry PERROT



CSL LYON

MÉPRIS ET MANQUE DE CONSIDÉRATION : ÇA SUFFIT !

Le 22 janvier 2024

Cette année verra l'organisation de travaux concernant la restructuration du SAS d'entrée, de la PEP, avec une rénovation partielle du rez-de-chaussée et de la création d'une cellule PMR. Ces travaux sont cruciaux, non seulement pour la sécurisation de notre établissement, mais aussi pour la rénovation du rez-de-chaussée, nécessitant un lifting plus que nécessaire (l'établissement dans son intégralité en aurait eu besoin).

L'UFAP UNSa Justice ne peut que aller dans le sens de cette décision, mais depuis plusieurs semaines nous ne pouvons que déplorer l'absence de concertation. Ces travaux auront des répercussions directes sur notre environnement de travail, notre santé et notre sécurité. Nous avons le droit d'être informés et consultés sur ces modifications majeures.

**POURTANT L'UFAP UNSa Justice
avait déjà dénoncé cette pratique !**

Lors du CSA FS du 28 novembre 2023 les membres de l'UFAP UNSa Justice avaient déjà évoqué le manque de concertation et avaient rappelé que l'administration devait mettre en place un plan de prévention compte tenu des probables nuisances. « On se permet même de ne pas informer ni de faire participer l' Agent de Prévention lors de réunion concernant la création d'une cellule PMR... »

QUEL MÉPRIS !!

Il est temps de mettre fin à cette culture du mépris qui

mine le moral et affaiblit l'engagement des agents. Les décisions importantes sont prises sans la participation des personnels. Nous exigeons une véritable concertation, car personne ne connaît mieux les besoins que les surveillants eux même.

L'UFAP UNSa Justice exige :

-Respect et écoute : Les agents ne sont pas de simples exécutants, mais des collaborateurs essentiels au bon fonctionnement du service public pénitentiaire.

-Concertation préalable : Avant toute décision impactant les conditions de travail. L'expertise et l'expérience des agents doivent être prises en compte.

-Transparence : Nous demandons la transparence totale sur les décisions prises en haut lieu qui vont influencer notre quotidien. Aucune décision ne devrait être prise dans l'ombre.

-Prise en compte de nos besoins : Nos besoins en tant que travailleurs doivent être au cœur des décisions. La direction doit reconnaître notre expertise et considérer nos suggestions.

L'UFAP UNSa Justice constate donc une fois encore que tout est décidé pour les personnels, sans eux.

L'UFAP UNSa Justice exhorte la direction à changer de braquet, parce qu'il ne faudrait pas qu'on ait à lui rappeler que même au CSL, des surveillants en colère, ça peut générer quelques blocages...



Pour l'UFAP UNSa Justice du CSL de Lyon
D.DECUYPERE/D.RAYMOND

CSL LYON

PROFESSIONNALISME ET LOYAUTÉ !

Le 28 mars 2024

Ces derniers jours, nous avons été témoins de divers événements qui ont mis en lumière un contraste saisissant entre le professionnalisme exemplaire des agents et la regrettable passivité de certains cadres de la DI. En tant que membres engagés du CSL de Lyon, l'UFAP UNSa Justice ne peut rester silencieuse face à ces injustices et ces incohérences qui minent nos efforts collectifs.

En effet, les agents auront dû gérer la crise psychotique d'une détenue coupable d'un triple infanticide, la crise de manque d'un polytoxicomane (qui tente de rentrer des seringues) bien connue des différents établissements Lyonnais, d'une énième chute de fenêtre (récemment changée) et plus récemment de la porte d'entrée du CSL défectueuse qui peut s'ouvrir avec un seul coup de pied venant de l'extérieur !

Alors que le CSL de Lyon mériterait un œil attentif des petits hommes gris de la DI, ils préfèrent prendre des décisions qui n'ont aucun sens si ce n'est dans l'intérêt de leur petit avancement de carrière.

Entre investir pour mettre des barres de tractions en promenade (JO oblige...), et lutter contre la vétusté et l'insalubrité du CSL on vous laisse deviner où l'argent va partir selon les priorités de ces messieurs dames...

**C'est vrai que le sport au milieu des cafards c'est propice à
une bonne réinsertion !**

Cette dichotomie entre le professionnalisme des agents et les décisions des dirigeants décidément si près et si loin du terrain à la fois a eu des conséquences néfastes sur plusieurs aspects de notre environnement de travail et que dire de certaines décisions de justice qui génèrent un climat de méfiance...

Le CSL est devenu un fourre tout où l'objectif premier de réinsertion et de préparation à la sortie est illusoire. Le CSL est aujourd'hui une petite maison d'arrêt sans politique disciplinaire et en déficit chronique d'agents nécessaires pour la bonne gestion de la population pénale.

Les agents méritent des directeurs qui inspirent la confiance, encouragent l'innovation et agissent avec courage et détermination pour le bien de tous.

**L'UFAP UNSa Justice du CSL de Lyon exige une prise de
conscience généralisée qui devra passer obligatoirement
par une réflexion plus globale sur le futur du CSL !**

Il est temps que ceux qui ont constamment dans leur bouche les mots loyauté et professionnalisme l'applique à eux-mêmes ! Les agents de tous corps et grade du CSL de Lyon en ont besoin...

Pour l'UFAP UNSa Justice du CSL de Lyon



D.RAYMOND

MA CHAMBERY

AGRESSION GRATUITE

23 janvier 2024

Ce lundi 22 janvier 2024, la détention a connu une mise en prévention compliquée.

Dans la matinée, un détenu dont la cellule est située au QH3 (détenu vulnérable) s'est emporté violemment au moment où le chef de détention ainsi que le gradé sont venus lui annoncer son retour en détention classique après que son codétenu se soit plaint de violences.

Malgré une explication calme et circonstanciée par le chef de détention, ce détenu transféré sur notre structure dans le cadre des assises, n'a rien trouvé de mieux que de refuser son affectation en stagnant dans sa cellule.

Lorsque les agents se sont approchés de lui afin de l'accompagner, il s'est montré totalement hystérique en s'en prenant directement au 1^{er} surveillant, lui attrapant le bras et le bloquant contre le lit. Le chef de détention accompagné d'un autre agent ont donc voulu le maîtriser et ont reçu des coups dont l'un visait directement le visage du chef de détention. Une fois le haut du corps maîtrisé, il a continué de se débattre en donnant des coups de pieds avec une réelle intention de blesser.

Une fois de plus, le professionnalisme des agents a permis de conduire le détenu en cellule disciplinaire.

Cependant, et malgré son placement disciplinaire, il a de nouveau refusé d'obtempérer lors de la fouille de sécurité. Les agents ont donc dû faire usage de la force strictement nécessaire.

En finalité, un « simple » changement de cellule dans notre établissement occasionne aujourd'hui 9 jours d'ITT à notre collègue s'étant fait coincer le bras. Le taux d'encombrement ainsi que les transferts de personnes détenues dans le cadre des assises, sont des facteurs augmentant clairement ce type d'incident, dont notre établissement n'est pas coutumier.

Rappelons qu'en 3 semaines, 3 agressions sur personnel causant des ITT sont à déplorer.

Le bureau local UFAP UNSa Justice félicite les personnels pour leur professionnalisme, les soutient et se tient à leur disposition.

Le bureau local UFAP UNSa Justice demande une peine de QD proportionnelle à l'agression et le transfert rapide du détenu à l'issue de son procès.



Pour [L'UFAP UNSa justice](#)

Le bureau local

Alain TRIERWEILER

SPIP 01

AU SPIP DE L'AIN UN RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE CONCERNANT LE TELETRAVAIL EST NECESSAIRE

Au SPIP de l'AIN, le télétravail s'est mis en place de manière pérenne.

Une note de service a été faite par la Direction le 11/01/2024.

Il est rappelé l'obligation pour les agents d'être présents au minimum deux jours par semaine au service dans le but de préserver le collectif de travail.

Par la suite, les agents à temps plein ayant sollicité deux jours de télétravail consécutifs ont été destinataires d'un mail de la Direction en date du 14/02/2024. Il leur a été demandé de modifier leurs jours de télétravail car il avait été décidé que cela ne serait plus validé. Il a également été précisé que seule une journée de télétravail pouvait être apposée au week-end.

L'UFAP Unsa Justice constate que cette décision est arbitraire et infondée et qu'elle va à l'encontre des textes législatifs et réglementaires.

En effet, il est précisé que le refus de recours au télétravail ou la limitation du nombre de jours peut être justifié par l'impératif de continuité de service et qu'en cas de télétravail régulier, à l'initiative de l'administration des modifications peuvent être apportées ponctuellement aux jours télétravaillés pour répondre à une nécessité de service.

De plus, il est indiqué que toute décision de refus de télétravail doit donner lieu à un entretien entre l'agent

et la Direction et que les raisons doivent être expliquées : motivation de la nécessité de service. La décision de refus doit ensuite être notifiée à l'agent concerné. (cf : décret du 5/05/2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature, circulaire du 23/10/2020 relative aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail au sein du ministère de la justice, note DAP du 20/10/2023 relative à l'exercice du télétravail au sein de la filière insertion et probation).

Tout cela a été abordé avec la Direction qui a justifié cette décision dans un premier temps par le fait que l'ambiance de travail s'était quelque peu dégradée au sein du service puis par la nécessité de préserver le collectif de travail.

Nous avons rappelé les dispositions réglementaires à la Direction qui a simplement répondu qu'effectivement les agents concernés qui n'étaient pas satisfaits pouvaient faire un recours contre cette décision de refus de télétravail et qu'ils pouvaient demander à être reçus en entretien.

L'UFAP Unsa Justice tient donc dans ce tract à rappeler à la Direction que les décisions de refus de télétravail doivent être motivées et explicitées auprès des agents concernés avec des chiffres et des données réelles et sérieuses démontrant la nécessité de service dans le cadre d'un entretien.



SPIP 01

Le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a rendu un jugement allant dans ce sens le 29/02/2024 et annulant une décision de refus de télétravail opposée à un agent.

Ce jugement a rappelé à l'administration que les textes opposables aux agents sont les lois et décrets régissant le télétravail.

L'UFAP Unsa Justice fait donc le constat que les arguments de la Direction pour refuser à certains agents leurs jours de télétravail au motif qu'ils sont consécutifs ne constituent pas des motifs valables et prévus par les textes législatifs et réglementaires.

Par ailleurs, il convient de noter que certains agents au sein du SPIP de l'AIN sont autorisés à poser deux jours de télétravail consécutifs et d'autres pas. La Direction n'a pas donné d'explications par rapport à cela.

L'UFAP Unsa Justice invite tous les agents concernés par des refus de télétravail non justifiés à faire valoir leur droit. Cela en faisant un recours hiérarchique puis auprès de la CAP et également en se rapprochant de ses représentants afin d'étudier leur situation et y apporter une solution.



BOURG-EN-BRESSE, le 9/04/2024

Hélène COLLINET

secrétaire locale de l'UFAP UNSA JUSTICE

SPIP 03

COMPTE RENDU CSA

Le 13,02,2023

Lors du dernier CSA de l'année 2023, la Direction du SPIP 03 avait dit avoir entendu les tracts syndicaux et avait proposé aux OS de manager le service « de manière horizontale ».

Validation de l'organisation de l'antenne de Montluçon : depuis le mois d'août 2023, l'ensemble des agents de l'antenne de Montluçon s'est vu affecter des mesures de Milieu Ouvert et de Milieu Fermé. La Direction précise qu'il s'agissait d'une expérimentation dont le retour s'est avéré positif selon les agents concernés. Cette nouvelle organisation, qui a également impliqué la suppression du Pôle TIG, sera prochainement actée dans une note de service interne à l'antenne de Montluçon et également dans un memento.

L'UFAP Unsa Justice se réjouit que l'équipe de Montluçon se retrouve dans cette nouvelle organisation suggérée de longue date par les représentants des personnels en CT.

Bilan ADP Selon la Direction, aucun DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) n'avait été rédigé depuis 2017.

Cela a demandé un travail important à l'ADP (nommé en octobre 2022 et appuyé par des agents volontaires sur les différents sites) qui a pu présenter le bilan de son activité et souligner les difficultés rencontrées dans le cadre de ses missions (morcellement des antennes, peu de temps de décharge proportionnellement au travail à effectuer...).

Plusieurs axes de travail seront diffusés au travers du PAPRI-PACT (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail). Parmi ces axes de travail, nous avons notamment retenu la sécurisation des sites de Moulins et de Montluçon, l'amélioration de l'installation des agents de l'antenne de Milieu Fermé d'Yzeure, la poursuite des « exercices incendie » sur les antennes Milieu Ouvert (comme cela a été fait à Montluçon en 2023) et la mise en place de rencontres Direction / agents suite à des arrêts de travail.

L'ADP a également souligné qu'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale devrait voir le jour au cours du premier semestre 2024, visant à palier l'absence de médecin de prévention dont souffre notre administration depuis de nombreuses années dans l'Allier.

L'UFAP Unsa Justice a relevé quelques soucis de cohérence dans le DUERP, soulignant la nécessité de la mise en œuvre de groupes de travail et de la concertation des OS, l'accent a été mis par L'UFAP Unsa Justice sur les risques routiers et les problématiques d'amiante.

L'UFAP Unsa Justice, par le biais notamment d'un expert présent qu'elle avait fait convoquer, revenait également sur les conditions dans lesquelles le management était opéré sur le SPIP et souhaitait que les choses s'améliorent drastiquement. Plusieurs signalements faits sur le registre d'hygiène et de sécurité et de nombreuses remontées montrent qu'à ce jour, le sujet est encore loin d'être traité.

L'UFAP Unsa Justice indiquait également qu'une délégation du CSA Interrégional en Formation Spécialisée se déplacera sur demande de notre Organisation. Nous avons appris depuis que cette visite aura lieu le 22 Mai 2024.

Bilan référent handicap

Ce CSA a été l'occasion pour la Direction du SPIP de mettre en avant le travail du référent handicap (SA) ainsi que les difficultés rencontrées dans le traitement de certaines situations.

Si des évolutions positives ont pu être soulignées, L'UFAP Unsa Justice a toutefois déploré la lenteur de certaines démarches qui pour certains agents, durent depuis plusieurs années.

Questions diverses

1) Point RH

Antenne de Cusset : la Direction est en attente de la prolongation du contrat ANT-PA. Un nouveau recrutement est lancé pour un ANT-CPIP après la démission de l'agent récemment recruté. Il n'a pas été donné une suite favorable à une candidature réserviste. Enfin, l'ANT-DPIP quitte ses fonctions en février 2024.

Antenne de Montluçon : le Directeur-ANT sera en poste jusqu'en sept 2023. La période d'Essai du CPIP ANT a été prolongée d'une durée d'un mois et un service civique a été recruté, affecté à des missions d'accueil.

Plus globalement, un DPIP vient d'être affecté au SPIP Allier. L'organisation de l'équipe de Direction à l'avenir n'est-elle pas encore définie. Pour précision, l'organigramme de référence prévoit bien un poste de DPIP à Cusset.

SPIP 03



La Direction demeure à la recherche d'un psychologue en SPIP dont le recrutement s'avère difficile en raison de la configuration du département.

Enfin, sur le service DDSE, un des agents titulaire est en retraite depuis peu. La demande de renouvellement de la mise à disposition de notre collègue a été faite et soutenue par la Direction.

2) POP de week-end

L'UFAP Unsa Justice a tenu à revenir sur le sujet des POP de week-end. Etonnés par la diffusion d'un planning à trois mois fin d'année 2023, l'équipe de Direction répondra attendre des représentants des personnels une concertation des agents sur la question des critères de répartitions des POP de Week-end alors même que ce point n'était pas pré-

vu à l'ordre du jour de ce CSA. L'UFAP Unsa Justice a clairement saisi, cette fois, la demande de la Direction et ne manquera donc pas à ses devoirs en interrogeant l'ensemble des agents du département sur l'organisation souhaitée des POP de week-end.

3) Sécurisation des locaux de l'antenne de Moulins

Sur les deux scénarios travaillés en réunion de service le 08/01/24 en présence du psychologue du personnel, l'équipe de Direction informe les représentants du personnel qu'il n'est pas possible de procéder à des travaux impliquant la démolition de murs et déplacements de la salle d'attente et de la salle de réunion.

Une nouvelle proposition est faite aux OS impliquant notamment la mise en place d'une zone administrative au deu-

xième étage pour les CPIP. Elle devrait être discutée en réunion de service après information par l'UFAP Unsa Justice.

4) Audit sur l'antenne de Cusset

Dans le cadre de l'audit Co-estime, l'équipe de Direction informe les OS que les agents de l'équipe doivent se positionner sur des rencontres avec le prestataire. L'objectif de cet audit étant un diagnostic sur l'évaluation des risques psychosociaux.

Prochains CSA : - 19/02/24 : ACT ; - 21/03/24 : sécurisation des locaux de Moulins et POP de week-end.

Pour l'UFAP Unsa Justice
Les Représentants au CSA
H.ROUSSET, F.SANCELME
A titre d'expert
D.VERRIERE

SPIP 03

COMPTE RENDU NOUVEAU CSA

Le 19 Avril 2024

Un nouveau CSA s'est déroulé le 21 mars 2024.

Cette rencontre a été l'occasion d'aborder l'aspect budgétaire du service.

Le service a été doté d'un budget total de 537 000 euros dont 221 000 sont consacrés aux frais de fonctionnement (comprenant notamment les loyers des différents sites et les frais de déplacement).

Il est constaté une baisse des dotations concernant l'accès culturel.

La direction précise conserver la même dynamique sur l'année 2024 à savoir développer et enrichir les dispositifs à destination des publics sur le département.

A noter que l'année se découpe en deux périodes budgétaires :

- novembre pour l'attribution du budget de l'année à venir

- juillet pour l'attribution d'un budget complémentaire sur la base de proposition d'autres projets.

Aussi, la direction invite les agents du département à la solliciter pour tout nouveau projet avant la fin du second trimestre.

Le sujet suivant concernait les POP de week-end.

La direction a présenté le mode de calcul et de répartition actuel.

L'UFAP Unsa Justice a fait retour des réponses des agents.

Au cours de cet échange, il a été convenu les éléments suivants :

La répartition se fera par nombre d'agents titulaires par antenne sans prise en compte des temps partiels pour le semestre.

Ce tableau sera transmis dans un délai raisonnable aux équipes pour son remplissage, laissé libre au sein de chaque antenne.

Les fériés accolés au week-end seront attribués à la même antenne.

Une rotation sera établie chaque année pour l'attribution des fériés à tour de rôle à chaque antenne.

Les entretiens dans le cadre des POP de week-end demeureront téléphoniques.

A noter que la charte des temps, prévoit que le téléphone est allumé de 9h à 18h30 : il est toutefois important de rappeler que sont dissociés l'amplitude de saisine et l'amplitude de travail.

Sur la sécurisation des locaux de milieu ouvert de MOULINS, L'UFAP Unsa Justice a relayé le positionnement unanime des agents de l'équipe qui ne souhaitent pas donner suite à la création d'une zone administrative au 2^{ème} étage.

Aussi, l'ensemble des agents est favorable à la mise en place des deux zones accueil public et zone administrative en rez-de-chaussée.

Au vu de la configuration des locaux, il apparaît possible la création de 3 box d'entretiens (avec la construction d'une cloison dans le bureau actuellement occupé par l'agent RT TIG et un CPIP) sur la partie accueil public avec le 4^{ème} bureau mis à disposition des agents DDSE.

Sur la question de l'accès aux toilettes pour le public soulevée par l'UFAP Unsa Justice (les toilettes actuellement à destination du public seraient dans la future zone administrative), la direction propose un aménagement des toilettes actuellement réservées aux personnels de l'équipe.

La direction précise qu'elle doit de toute façon dans le cadre du projet de réaménagement du site obtenir l'accord du bailleur : une rencontre devrait donc s'organiser dans les semaines à venir.

Le bail de location arrive à terme en 2026, point qu'il est aussi essentiel de prendre en compte.

Enfin, le projet de réaménagement nécessitera également une validation de la DISP.



SPIP 03



A noter que cet échange a été l'occasion pour la direction du SPIP d'informer l'**UFAP Unsa Justice** d'un projet de réaménagement des locaux du SPIP au Centre pénitentiaire de MOULINS YZEURE.

Il apparaît qu'une réflexion serait en cours en collaboration avec la direction de l'établissement pour créer une zone administrative à destination de l'équipe en milieu fermé au sein du quartier Maison Centrale. Cette perspective aurait d'ailleurs été présentée à l'équipe du SPIP de milieu fermé.

Interrogée par l'**UFAP Unsa Justice** sur des enjeux d'intervention en mixité par les agents de l'équipe, la direction précise que l'objectif du projet n'est pas celui-là. La volonté de la direction est de permettre à l'équipe de travailler dans de meilleures conditions matérielles.

A la demande de l'équipe de MONTLUÇON, l'**UFAP Unsa Justice** a sollicité l'intégration de la CPIP ANT pour l'application de la note des congés qui, au vu de la configuration du service, nécessite la présence de deux titulaires en MO et un en MA en période de vacances sur 5 agents titulaires.

La direction ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande rappelant que les agents contractuels peuvent, au vu de leur situation, solliciter un départ anticipé et que cela ne permet pas de garantir le bon fonctionnement des services.

L'**UFAP Unsa Justice** a questionné la direction sur l'application mon suivi justice : c'est un projet en cours qui devrait connaître une avancée avec le renfort de l'équipe de direction (arrivée du DPIP).

Enfin, un point a été fait concernant les ressources humaines :

L'équipe de MO de MOULINS se voit doter d'un poste de CPIP supplémentaire le poste de MF YZEURE a été ouvert.

Des recrutements sont en cours concernant des CPIP ANT sur les antennes de Cusset et Montluçon.

Le SPIP a été doté d'un service civique en milieu fermé dans le cadre des élections.

Notre collègue CPIP Placée est maintenue jusqu'en mai 2024 à Cusset. Son renouvellement est d'ores et déjà demandé.

L'**UFAP Unsa Justice** continuera de défendre au mieux, l'intérêt des personnels du service.

Pour l'**UFAP Unsa Justice**
Les Représentants au CSA
H.ROUSSET, F.SANCELME

SPIP 26/07

DL CSA SPIP Drôme Ardèche
IL FAUT FAIRE CONFIANCE AUX
AGENTS !

Valence, le 19/01/2024

Mme la présidente,

Nous voulions débiter l'année et ce premier moment de dialogue social par une note positive.

La dernière rencontre bi-départementale était éloquente sur le dynamisme des SPIP de la Drôme et de l'Ardèche. Malgré les contraintes, les exigences en tout genre, les process, les rigidités administratives, dès qu'on laisse les agents exprimer leur créativité, on note une activité originale sur tous les sites et dans tous les domaines. On constate des actions collectives sur un champ thématique assez large (lutte contre la radicalisation, prise en charge des auteurs de violence conjugale, lutte contre les addictions...). La diversité des approches est toujours de mise comme le montre, par exemple, la continuité du parrainage de désistance. Les agents ont le souci des territoires comme l'atteste certaines actions collectives délocalisées. Les agents ont le souci de trouver des actions adaptées au besoin des PPSMJ et à leur rythme de travail comme peut l'attester le projet de

groupe sur les habiletés sociales. Du Centre Pénitentiaire de Valence à Privas en passant par Montélimar, c'est une logique gagnant-gagnant qui se met à l'œuvre. Quand l'administration laisse respirer les agents et pressurise moins leur action, quand les organigrammes de référence sont mieux comblés, ceux-ci ont la capacité de reprendre prise sur le quotidien de travail et d'exprimer tout leur potentiel.

Dans le même temps, les agents du service démontrent toujours plus leur faculté d'adaptation (exigence des magistrats, multiplication des procédures, rédaction des RIE malgré la cadence...) dans la prise en charge des suivis individuels. L'accueil des stagiaires reste notre marque de fabrique. Les PA font bien tourner la boutique malgré la multiplication des process et les charges de travail toujours aussi denses. Les ASE, pour l'heure en effectifs réduits, ont démontré leur capacité à assumer les BAR et la multiplication des astreintes. La SAS a réussi à prendre son rythme de croisière malgré la montée rapide des effectifs.

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, les méthodes de travail fordistes et le management vertical ont fait long feu, il faut poursuivre cette démarche d'écoute des

agents revendiquant la reconnaissance de leur savoir-faire et de la confiance en leur expérience et leur professionnalisme. C'est en développant un **management de la confiance**, une politique de soutien qu'on peut voir éclore leurs talents, leur créativité et leurs envies.

Laissons les agents libres de s'organiser en déverrouillant les imaginaires et en inventant des formes d'organisation de travail adaptés à notre modernité. Faisons leur confiance dans leur manière d'équilibrer leur temps de travail et leur temps libre en ne bridant pas le télétravail comme c'est encore trop souvent le cas dans nos deux SPIP où la réglementation et la pratique en vigueur sont plus drastiques que la note de la DAP, contrairement aux cadres.

L'**UFAP UNSa Justice** SPIP 26/07 invite la direction à poursuivre ce changement de paradigme aux antipodes de vos premiers pas. Nous resterons vigilants dans cette tension entre l'envie d'agir et nos rythmes de travail.

Nous ne sommes pas favorables au « bougisme » à tout crin vanté et conceptualisé par notre Président avec des fonctionnaires brassant du vent en permanence en vue de leur prime au mérite.



SPIP 26/07

Dans les MO, la cadence est toujours soutenue et le nombre de dossiers repart à la hausse. Au Centre Pénitentiaire de Valence, la situation reste critique. Les relations avec la magistrature sont complexes à la Centrale. A la maison d'arrêt, les agents font face à la surpopulation carcérale et au manque d'effectifs des surveillants. Leur travail de base est toujours affecté avec des journées où les détenus sont reçus au compte-goutte et où des entretiens sont purement

et simplement annulés. La réforme des réductions de peine produit toujours ses effets délétères et la perte de sens de l'action des agents est toujours palpable.

On le voit, en 2024, un dialogue social de qualité sera nécessaire pour faire face aux difficultés persistantes.

Madame la Présidente, ce CSA traitera des thématiques d'hygiène et sécurité au sein de nos services. Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous souhaiterions rappeler l'état déplorable de la médecine du travail, notamment dans la

Drôme. Ces carences fragilisent grandement les agents. Leur rôle de relais est primordial alors que les litiges se multiplient entre l'administration et ses agents sur les arrêts et les accidents de travail.

Enfin, nous rappelons que le rapport de 2021 du CHSDT de la Drôme avait pointé toutes les failles en matière d'hygiène et de sécurité des locaux du SPIP de MO de la Drôme. Permettez-nous de manifester notre inquiétude grandissante alors qu'aucun projet de déménagement n'émerge. Nous ne sommes

pas dans les clous et depuis longtemps, alors que nous accueillons un public de plus en plus fragile et cumulant les problématiques.

[L'UFAP UNSa Justice, une Présence Quotidienne...](#)

Les représentants [UFAP UNSa](#)

Justice SPIP 26/07 :

Marie Bourdon,

Nathalie Aubourdy,

Florian Rousset,

Thierry Babin.



SPIP 26/07

Supervision dans la Drôme :
Chassez le naturel,
Il revient au galop !

Valence le 16/02/2024

Dans notre dernière déclaration liminaire du CSA local du 19/01, nous soulignons toutes les initiatives des agents au sein de nos SPIP et nous nous faisons l'écho d'un relatif satisfecit du management de la confiance qui semblait gagner dans les services. Le répit fut malheureusement de courte durée dans ce même service avec la mise en place à la hussarde de la supervision individuelle sur la base d'un entretien enregistré avec une « consultante sur les questions de probation » qui jouit d'une belle renommée au sein de l'AP. Annoncée en réunion bi-départementale le 11/01, la direction nous nous informe par courriel le 24/01 du début d'une formation collective au préalable de trois jours à compter du 04/03. Un calendrier, des groupes et des séances sont dressés et le rythme se pose là. Après cette formation, les agents auront un mois pour enregistrer leur entretien, il faut prévoir deux heures d'échange

avec notre experte pour refaire le match et s'astreindre à deux journées de RETEX au mois de septembre.

Pris une nouvelle fois au dépourvu, les agents sont contraints de réviser leur organisation quotidienne de travail, de décaler leurs permanences ou de remettre à plus tard les formations qu'ils envisageaient.

Si l'ensemble des agents est curieux et ouvert aux nouvelles méthodes susceptibles d'apporter un surcroît de sens à nos prises en charge et des solutions à nos publics, ils ne sont pas prêts à tout accepter dans la vitesse et dans la précipitation.

La dernière réunion de service du mois de février n'aura pas permis de lever les questionnements des CPIP sur le sens de cette action. En raison d'absence de pédagogie et de dialogue social de la direction sur le sujet, ses objectifs restent flous. Dans son livre de 2011, le SME une peine méconnue, l'intervenante est elle-même ambivalente sur sa conception de la supervision : s'agit-il de soutenir des professionnels confrontés à des situations difficiles ou comme elle l'exprime

aussi de « banaliser un regard extérieur sur des pratiques de probation » face à des professionnels enclins à « la posture de sachant », « à la toute-puissance » et parfois rétifs à la remise en question et à l'harmonisation des pratiques à la sauce RPO1?

Elle écrivait alors sur la supervision collective des choses intéressantes : « *Il conviendrait d'organiser à périodicité régulière des échanges à l'ensemble des SPIP à un niveau régional. De tels espaces de travail représentent une manière de faire évoluer les pratiques de façon « horizontale » et non « verticale ».*

Elle pouvait aussi affirmer la nécessité de mettre en place des supervisions collectives à un niveau local avec une périodicité qui permet de donner du sens au travail des agents : « *A l'idéal, une réunion hebdomadaire est préconisée dont la durée doit être adaptée au nombre de participants. Une telle périodicité implique une charge de travail réduite pour les CPIP.* »

En fait, elle prônait une supervision soucieuse d'horizontalité, respectueuse des rythmes de travail des agents, avec une régularité certaine

et ancrée dans la durée.

Tout le contraire de ce paragraphe de management vertical et de ce one shot individuel bien contraignant et dont les effets sur la durée sont sujets à caution...

[L'UFAP UNSa Justice](#) du SPIP 26/07 regrette la méthode brutale, cette stratégie du choc et une fois de plus l'amateurisme en matière de dialogue social de notre direction locale. Ces méthodes autocratiques, dilettantes, « à la lyonnaise » n'ont pas lieu d'être à l'aune de la modernité des relations interprofessionnelles.

[L'UFAP UNSa Justice](#) du SPIP 26/07 demande un report de cette action afin que les agents se saisissent pleinement des enjeux et du sens de celle-ci. Il s'agit aussi d'accueillir l'intervenante dans de bonnes conditions.

[L'UFAP UNSa Justice](#) du SPIP 26/07 exige que les agents soient prévenus en amont lorsque la direction lève le doigt devant les sollicitations multiples de la DAP pour telles ou telles expérimentations.

SPIP 26/07



L'UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07 préconise le développement d'une méthodologie sûre et consensuelle pour la construction des programmes de prise en charge, la mise en œuvre des expérimentations et l'évaluation des politiques

tion et de probation, dans le respect du dialogue social et des prérogatives des organisations représentatives à tous les niveaux hiérarchiques. L'UFAP UNSa Justice du SPIP 26/07 exige que nos décideurs fassent preuve de discernement et de considération face aux charges et aux ca-

dences de travail qui fragilisent nos équipes.

L'UFAP UNSa Justice, une Présence Quotidienne...

Pour L'UFAP UNSa Justice SPIP 26/07,
F. ROUSSET

SPIP 26/07/RHONE

COMPTE RENDU DU CSA

Le 28 Juin 2024

L'UFAP UNSa Justice participait au CSA Local le 21 Juin 2024

POINT RH :

CPIP : 11 départs pour 11 arrivées, + 2 créations de poste non pourvu à la CAP
DPIP : 2 départs, 1 milieu ouvert remplacé par Mme Delsarte et 1 au siège
1 arrivée pour septembre 2024

Administratifs : 1 arrivée sur un poste d'adjoint administratif, reste un poste vacant 1 départ et 1 arrivée sur le poste d'attaché

Contractuels : La politique de la direction ne changera pas et tout poste vacant sera remplacé par des contractuels sous couvert de crédits suffisants. Le SPIP du Rhône est donc pourvu de contrat courts (moins d'un an), longs (3 ans) et de CDI qui ont été proposés à 4 collègues en fin de contrat par l'administration centrale selon le DFSPIP.

L'UFAP UNSa Justice du SPIP du Rhône sera très vigilant quant à la formation et à l'avenir des collègues contractuels qui représentent déjà 10% du service pour éviter leur mise en difficulté et la notre.

LA CHARTE DES TEMPS :

La charte des temps a été

adoptée avec 2 voix contre (UFAP UNSa et CGT) et 1 abstention (SNEPAP).

Les nouveaux horaires prendront effet au 01/09/2024 avec une plage horaire qui s'étendra de 07h45 à 18h45, les plages fixes étant maintenues comme actuellement.

Les nocturnes seront réduites avec un départ à 18h30 des probationnaires pour permettre au CPIP de finir dans ses horaires.

Pour l'UFAP UNSa Justice, le problème lié à l'absence d'un cadre pendant ces nocturnes est toujours d'actualité encore plus en l'absence de note de service claire sur les protocoles à suivre en cas d'incident. Est-ce réellement à un CPIP d'appeler les forces de l'ordre en cas d'incident ?

L'EXPERIMENTATION DE LA SEMAINE DE 4 JOURS :

La direction a présenté sa lecture du texte mais ne lancera pas l'expérimentation pour le moment au vu du climat politique incertain de notre pays en ce moment. Mais ne l'abandonne pas pour autant.

L'intérêt de cette expérimentation sur la base du volontariat (pour le moment à notre sens) pour notre direction est regroupé sous 3 objectifs :

- 1^{er} objectif : l'avantage pour le fonctionnement du

service

- 2^{ème} objectif : l'avantage pour le public que nous accueillons

3^{ème} objectif : l'équilibre entre travail et vie personnelle

Cela étant dit, le DFSPIP nous explique que dans sa lecture du texte, il y voit l'opportunité d'agrandir les jours d'ouverture du service au samedi (toute la journée) ce qui permettrait de mieux accueillir les probationnaires en créant 2 équipes de 10 à 30 personnes sur un roulement avec 3 jours en présentiel et un jour de télétravail.

Ces équipes ne se croiseraient pas et n'auraient pas de bureaux attitrés au sein du service pour gagner de l'espace.

La répartition qui a été annoncée sans être entièrement dévoilée serait :

- Équipe A : Lundi, mardi, mercredi en présentiel et jeudi, vendredi ou samedi en télétravail

- Équipe B : jeudi, vendredi, samedi en présentiel et lundi, mardi ou mercredi en télétravail

Avec un roulement entre les 2 équipes pour permettre à chacun de ne travailler qu'un week-end sur 2.

Pour l'UFAP UNSa Justice, il est hors de question d'élargir l'ouverture au samedi et se positionne contre le

projet de la direction qui est à notre sens une pure folie. Si nous pouvons être en accord avec le passage à la semaine de 4 jours pour les personnels qui seraient volontaires pour le faire, il est pour nous hors de question d'aller complètement à contre sens de l'esprit du texte autorisant cela, en élargissant à un jour supplémentaire l'ouverture du service.

LE POLE TIG :

Le pôle TIG sera mis en place prochainement avec un DPIP référent.

C'est la 1^{ère} mesure qui fléchera la répartition sur le pôle TIG, si d'autres mesures venait à se rajouter pendant ou après le TIG l'agent du Pôle conserverait le suivi du probationnaire.

Si la 1^{ère} mesure n'est pas un TIG, le CPIP du pôle TIG interviendra en 2^{ème} affectation en renfort du CPIP référent.

Les agents du pôle TIG feront des permanences de service en renfort des secteurs pour pallier les carences.

Pour l'UFAP UNSa Justice, les collègues du pôle TIG serviront de bouche trou car ils devront intervenir sur les 4 secteurs.



SPIP 26/07/RHONE



La direction ne prend pas en compte les difficultés que pourraient engendrer les différents interlocuteurs CPIP et DPIP pour eux. Où est l'équité et l'harmonisation entre CPIP ? De plus, l'accès à la formation souffre également d'équité à la découverte des avis formulés par les cadres rejetant l'idée que les agents du TIG puissent candidater à des formations autres que celles directement en lien avec la mise en œuvre du TIG. La prévention des radicalisations violentes et celle en lien avec la prévention de la récidive de manière générale n'incombe-t-elle pas aux agents du pôle TIG au même titre que les autres ?

Il est vrai que pour certains le POLE TIG est un POLE DE SECONDE ZONE...

LES GROUPES JOURNALIERS DE PERMANENCES :

A partir du 23/09/2024, la Direction instaure des permanences tournantes par secteur, à part pour les CPIP du pôle TIG interviendraient sur les 4 secteurs.

La raison de ce changement dans cette organisation est de pallier l'absentéisme des CPIP dans l'année qui aurait créé des déséquilibres entre les groupes de permanenciers ; ainsi que le manque de visibilité avec des DPIP qui changent tous les jours ; et les diffi-

cultés à changer tous les jours d'interlocuteurs CPIP / DPIP.

En cas d'absence, le secteur concerné doit autogérer ses aléas et si un arrangement n'est pas possible sur le secteur alors

l'appel au reste du service sera effectué.

Un bilan sera réalisé en Juin 2024.

LES AGENTS DE PROGRAMME :

La Direction propose une équipe de 6 ou 7 agents en binôme, avec un plafond d'affectations à 50 PPSMJ toute mesure confondue, avec un cadre dédié en appui. Des CPIP ponctuelles pourront coanimer certaines actions collectives avec les agents de programme.

Nous avons actuellement au SPIP du Rhône une expérimentation du pôle PCP qui exige un certain nombre ETP.

La perspective d'une nouvelle équipe qui exigera à son tour un nombre ETP posent questionnement. La question est donc la suivante : La souffrance des agents du SPIP du Rhône sera-t-elle un jour prise en compte ?

A l'aune des conclusions de la psychologie du travail, force est de constater que la souffrance et les risques psychosociaux au sein du service ne sont pas un mythe mais bien une réalité qui ne supportera pas un délaissement d'ETP supplémentaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- Questions relatives au pôle courte peine :

Le dernier comité de pilotage aura lieu le 02/07/2024 et le CSA du 25/07/2024 devra se prononcer sur cette expérimentation donc toute question sera traitée lors du prochain CSA.

- La sécurisation du site :

Les fiches réflexes sont en cours de finition et devraient bientôt être présentées au service.

L'UFAP UNSa Justice sera très vigilante sur les déclinaisons sécuritaires pour le site et la sécurité des agents.

- Déménagement de l'antenne milieu ouvert de Villefranche sur Saône :

Les plans et le permis de construire sont validés.

Le bâtiment pourrait sauf retard être opérationnel courant 1er trimestre 2026 se qui pourra enfin permettre au collègue de Villefranche de travailler dans de bonnes conditions.

Pour l'UFAP UNSa Justice, comme toujours, le dialogue est difficile en instance, on est dans une verticalité et une conception du dialogue qui ne prévoit pas l'écoute de l'autre et qui interroge sur ce qu'un cadre comme notre directeur est en capacité d'entendre ou pas d'autrui. Il faut apprendre à co-construire pour le bien être de tous.



Pour l'UFAP UNSa Justice
D.STEENACKERS

MA AURILLAC

A BOUT DE SOUFFLE

20 mars 2024

Une pénurie d'agents frappe actuellement la Maison d'Arrest d'Aurillac, comme elle frappe tous les établissements de la DISP. Un appel au volontariat pour effectuer des services 12 heures afin de combler en urgence ce manque de personnels est lancé par la direction à destination des personnels de détention.

Si des postes fixes volontaires sont venus renforcer les agents de détention à bout de souffle, l'UFAP UNSa Justice tient à rappeler que nous n'accepterons pas qu'un nombre trop important de postes restent vacants.

C'est pourquoi, l'UFAP UNSa Justice MA AURILLAC demande que TOUS les acteurs susceptibles d'occuper un poste soient mobilisés afin de faire face.

S'il manque des agents à AURILLAC, il ne manque pas de détenus...

La Ma AURILLAC compte à ce jour 18 matelas au sol chiffre qui malheureusement ne cesse d'augmenter, La structure ne permet pas d'accueillir dignement et sécuritairement plus de 68 détenus alors que nous en comptons 90.

Au vu de la surpopulation carcérale grandissante et le manque de personnel de détention et de moyen, l'UFAP UNSa Justice, demande le transfert de tous les détenus susceptibles d'intégrer les établissements pour peine afin d'éviter un incident qui semble inévitable.

Pour l'UFAP UNSa Justice Aurillac
B.DEFRANCE



MA AURILLAC

TOUJOURS PLUS

Le 10 Avril 2024

L'UFAP UNSA Justice MA AURILLAC ne peut que s'offusquer de la note de service du 08/04/24 / 84 relative aux modalités de contrôle de l'activité sportive.

Suite au départ du moniteur de sport depuis peu, notre direction n'a pas trouvé mieux que de laisser les détenus seuls sans surveillance constante lors des séances de sport.

Cependant, nos décideurs demandent à l'agent en poste au rez-de-chaussée, qui gère déjà seul les parloirs familles, les parloirs avocats, les cuisines, les ateliers, la buanderie, la semi-liberté et qui est responsable de l'accès en détention avec toutes les responsabilités qui incombent à cette fonction, de surveiller autant que possible l'activité sportive.

La surpopulation carcérale actuelle impose une suractivité sur tous les postes, et l'agent rez-de-chaussée ne peut, sous

prétexte de lui rajouter toujours plus de mission, accepter de faire du travail bâclé tout en engageant sa responsabilité pénale.

Pour finir il lui est également demandé de contrôler l'intégrité du matériel... Quelles compétences a un surveillant pénitentiaire pour déterminer cela ????

Cette note de service, semble être qu'un glissement de responsabilité toujours sur le dos des mêmes agents qui sont déjà à bout de souffle.

L'UFAP UNSA JUSTICE MA AURILLAC demande que le contrôle du matériel et la surveillance de l'activité sportive soient effectués par un personnel compétent ou encadrant.

L'UFAP UNSA JUSTICE MA AURILLAC demande le recrutement d'un moniteur de sport diplômé dans les plus brefs délais.



MA LE PUY-EN-VELAY

La Maison d'Arrêt du Puy en Velay prend l'eau !!!

Au Puy en Velay le 03 Mars 2024

Cela fait des mois que les agents de la Maison d'arrêt du Puy en Velay subissent des inondations au niveau des vestiaires du personnel.

Devenues routinières, tout le monde s'en accommode!

À chaque intempérie, les vestiaires du personnel se transforment en pataugeoire d'environ 1 à 2 cm d'eau...

Au départ, un peu d'humidité, une petite flaque. Ensuite 3 casiers devant lesquels on patauge... et aujourd'hui c'est la moitié des casiers qui sont dans l'eau!

STOP!!!

Que va-t-il se passer demain ?

Inaccessibilité des casiers? Accidents du personnel? Endommagements des diverses installations?

L'UFAP UNSa Justice rappelle que l'administration est garante de la sécurité de ses agents et de leurs conditions de travail.

L'UFAP UNSa Justice saura prendre des dispositions si aucune mesure n'est prise pour résoudre ce problème récurrent.

Pour l'UFAP UNSa Justice

Le Secrétaire Local

L.ROBERT



UR LYON

Les ravages de la Contractualisation

Le 11 Janvier 2024

L'année 2024 sera celle du couronnement des politiques de précarité dans l'administration pénitentiaire avec l'arrivée des surveillants-adjoints dans nos détentions. Déjà bien en vogue dans les SPIP ou chez les personnels administratifs, la contractualisation a été bien éprouvée et ses implications concrètes se font sentir sur nos terrains :

- ◆ Elle entérine une politique d'emplois au rabais. Sur la durée, on assiste à une substitution des postes de titulaires par des agents au statut précaire et rémunérés au lance-pierre. Les services publics s'enferment dans des logiques court-termistes équivalant à une politique de soins palliatifs.

- ◆ Elle est synonyme de drames humains. Les contractuels sont insécurisés dans leur fonction car ils sont soumis à l'Épée de Damoclès du renouvellement ou du non de leurs contrats.

Tout se joue par le truchement obscur des directions locales et dans l'opacité de commissions interrégionales bien déconnectées des terrains. On a vu des collègues qui avaient fait leur preuve faire leurs cartons du jour au lendemain sans réel préavis.

- ◆ En l'absence de formation digne de ce nom, la professionnalisation reste aléatoire. C'est aux agents titulaires, généralement bien pressurés, à qui il revient la mission d'accom-

pagner, d'encadrer et d'apprendre le métier.

- ◆ Synonyme d'engagement plus lâche, en fonction du va-et-vient des personnels qui sont susceptibles de trouver des opportunités bien plus fécondes, la contractualisation se traduit par une bordélisation des effectifs car elle nécessite des ajustements permanents dans l'organisation du travail.

- ◆ Surtout, elle est une atteinte à l'esprit de corps et à la solidarité de groupe. L'esprit de corps, c'est ce qui permet de tenir quand tout part à vau-l'eau. Face à la violence endémique, face aux trafics en tout genre, face aux livraisons millimétrées des drones, face à la surcharge de travail et à l'explosion des heures sup', face aux process déshumanisants et aux rigidités administratives, miser sur l'individualisation à outrance au sein des équipes nous paraît être une faute lourde.

Dans cette perspective, on ne peut que regretter que certains syndicalistes aient adoubié la vision des technocrates de la DAP et de notre Ministre pour qui nos métiers se réduisent à une pure gestion de flux.

L'UFAP UNSa Justice défend une toute autre politique en matière d'emplois. C'est en rendant nos métiers attractifs avec des rémunérations dignes, c'est en sécurisant les parcours professionnels et c'est en affirmant avec force les valeurs du service public que l'on sortira de l'ornière.

L'UFAP UNSa Justice de Lyon résistera au fléau de ces politiques ambiantes tout en défendant la dignité des personnels contractuels.



UR LYON



Pour L'UFAP UNSa Justice de Lyon la contractualisation ne doit être utilisée que dans l'objectif de recruter de manière pérenne des fonctionnaires en les titularisant sur leur poste à l'issue d'une période donnée et lorsqu'ils ont montré leur valeur professionnelle.

On a trop d'exemples en tête de collègues contractuels qui ont donné de leur personne pour se faire lourder sans autre forme de procès à la fin des périodes autorisées par la réglementation !

Tout le monde y est perdant :

- les contractuels eux-mêmes bien sûr qui ont un statut précaire et une rémunération au rabais,
- les titulaires qui doivent former de nouveaux contractuels de manière incessante,
- l'administration qui y perd bien évidemment, en qualité de service et en suivi de dossiers

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon

Les secrétaires Généraux

F.ROUSSET, D.VERRIERE

UR LYON

LA FRANCE DES TABLEAUX EXCEL VS LA FRANCE DU REEL

LYON, le 02/02/2024

La DAP nous a informés de l'issue des arbitrages concernant la politique de recrutement au niveau national des Personnels d'Insertion et de Probation :

- 132 postes pour les CPIP malgré les besoins. 20 créations de postes concernent les affectations dans les nouveaux établissements.

- 44 postes pour les DPIP malgré la liste des postes non pourvus.

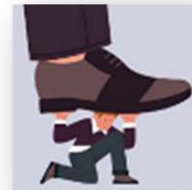
AVEC LES DEPARTS EN RETRAITE, AUTANT DIRE QUE POUR LA DEUXIEME ANNEE CONSECUTIVE LES SPIP SONT MIS SOUS PERFUSION !

Dans notre DI comme ailleurs, les agents ne devront pas miser sur les renforts, l'horizon va rester sombre en matière de charge de travail. La contractualisation et les politiques précaires de l'emploi pour pallier les manques cruels en matière de RH s'ancrent dangereusement dans nos services. La bullshitisation de nos métiers va s'accroître avec la surpopulation carcérale et les effectifs toujours élevés en MO et bien loin des normes européennes dans un contexte de multiplication des process et des rigidités administratives. Les cadences de travail ne seront pas soulagées.

A la DAP, la haute-fonction publique ne l'entend pas ainsi. Pour les huiles, on devrait presque au contraire sabrer le champagne, sortir les cotillons et être reconnaissant ad vitam aeternam envers ceux qui nous gouvernent. On nous a resservi l'antienne un brin élimée des 1500 emplois Macron dans les SPIP sur cinq ans...

LA FRANCE DES TABLEAUX EXCEL FACE A LA FRANCE DU REEL, LE DENI OU LA RELATIVISATION

A OUTRANCE DES DIFFICULTES DU TERRAIN, VOILA L'INQUIETANT SPECTACLE QUI SE JOUE DANS TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE !!!



L'UFAP UNSa Justice continuera de relayer les besoins des agents face au manque d'ambition de la DAP en matière d'emploi. Nous ne manquerons pas de pointer les contradictions entre les exigences et les attentes des hiérarchies toujours plus grandes et cette panne de recrutement dans les SPIP.

L'UFAP UNSa Justice de Lyon dénoncera dans toutes les instances de dialogue social ce lâchage en règle alors que la pression sur le terrain ne faiblit pas.

Pour répondre à la crise de sens, au manque d'attractivité des métiers pénitentiaires, il faut déjà répondre aux besoins fondamentaux concernant les moyens : DE L'EMPLOI, ENCORE DE L'EMPLOI ET TOUJOURS DE L'EMPLOI.

ET POUR FAVORISER CETTE ATTRACTIVITE, DES SALAIRES QUI DONNENT ENVIE DE RESTER !

Pour L'UR UFAP UNSa Justice de LYON
Florian ROUSSET Secrétaire Général Adjoint.



UR LYON

JOP : De l'argent à dépenser, mais pas pour tous.

Le 5 Février 2024

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon est décidément saisie de constater que malgré les effets d'annonces des uns et des autres, la DAP et ses collaborateurs, voici qu'aujourd'hui, il semble que l'effet JO ait perturbé quelque peu les réflexes de nos technocrates habituellement économes et près de leurs sous.

Il est vrai que l'on rechigne surtout à la dépense lorsqu'il s'agit du titre II (qui sert à la rémunération des agents publics), comme on l'a encore vu récemment avec certaines refontes prétendues d'ampleur. En revanche pour le reste, c'est plutôt open bar.

Voilà en effet, que les JO vont permettre à nos établissements de renouveler les équipements des salles de musculation en détention.

S'il est vrai que les personnels, grâce à ces superbes JO, pourront pratiquer un peu plus intensivement encore que d'habitude, la course à pied lestée (GPL ou GPB), la lutte, le Jujitsu, le porté de poids (dossiers administratifs), le patine âge (pour ceux proches de la retraite), il ressort des instructions fournies aux services que les abondements budgétaires obtenus par la DAP pour 2024 « ont uniquement pour vocation de vous permettre de moderniser ou d'offrir le parc de machines de musculation et des autres gros équipements sportifs en détention ».

Il y a donc une programmation JOP et équipements pour acquérir dans ce cadre :

«

Machines de musculation

Stations de pratique sportive style street work out en extérieur

Buts de handball, football

Poteaux et filets de tennis, volley, badminton

Tables de Tennis de Table

Rings gonflables

Les crédits peuvent être mobilisés:

Via le recours aux prestataires détenteurs du marché national : LAROO (machines de musculation

en intérieur et agrès street work out extérieur) et CASAL SPORT (pour les petites machines de musculation en extérieur).

»
Quand on va sur les sites de ces deux prestataires, on se rend tout de suite compte qu'on n'a pas affaire à des amateurs au regard des tarifs pratiqués.

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon, il n'y a pas de problème dans le fait qu'on acquière du matériel pour la population pénale.

On se dit quand même que l'urgence, si on doit regarder les choses par le prisme de l'intérêt de la population pénale, serait sans doute d'améliorer les conditions de détention en rasant et reconstruisant sur place par exemples, les MA Grenoble et St Etienne...

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon, les fléchages budgétaires sont bien cruels parce qu'ils semblent sans limites pour certains aspects qui pourraient faire office de vitrine, par contre, sitôt qu'il s'agit de faire des choses utiles pour les personnels (comme une réforme statutaire pour les PA par exemples, eux qui n'en ont pas eu depuis qu'on les a passés en corps commun avec le succès que l'on connaît), tout de suite on sent moins l'enthousiasme de la DAP et a fortiori de notre Ministre. Dans ce cadre-là, et avec tout ce qui semble être complexe pour la pénitencière autour du sujet des JO de Paris, les personnels pourraient avoir le sentiment qu'ils seront juste bons à transpirer pour le plaisir du geste, et qu'en guise de médaille, ils n'auront droit qu'à un coup de sifflet prolongé.

Comme pendant le COVID, les directeurs auront droit aux honneurs et aux primes, ce sont eux qui au large de la détention recevront les mérites de la sueur des personnels qui sur leurs coursives, dans leurs bureaux administratifs, en établissement ou en SPIP, auront eu à absorber le seul surplus que le système leur offrira : Les 12 travaux d'Hercule ;

Pas certain avec tout ça qu'il y ait de quoi rire...

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon

Le Secrétaire Général
D.VERRIERE



UR LYON

Département RH de la DISP, ça déménage !!

Le 20 Février 2024

L'année 2024 ne déroge pas à ce qui se constate depuis un peu plus de deux ans : Sur le siège de la DISP, il semble ne pas faire pas bon travailler au département RH pour certains personnels.

Pour L'[UFAP UNSa Justice](#) de Lyon, voir un tel défilé de personnes arriver et repartir presque aussitôt, notamment pour ce qui concerne des cadres, a quand même quelque chose de sidérant.

La DRHRS affectée en 2021 aura tout juste fait 2 ans, et aura vécu ses derniers mois début 2023, dans la douleur. Sa remplaçante sur le poste de DRHRS poussée dehors début 2024 au bout de quelques mois seulement d'exercice n'aura pas mis longtemps à être désignée comme persona non grata au 3e étage.

L'ambiance vécue par les victimes du nouveau fonctionnement a fait le tour de tout le siège et personne n'ose rien dire, tout le monde a encore en tête les ravages de la chasse aux sorcières initiée en 2022.

Les personnels partent simplement en mobilité afin de fuir un système cadencé dans les moindres détails et contre lequel lutter est difficile puisque couvert par le premier représentant de la région.

L'[UR UFAP UNSa Justice](#) de Lyon appelle donc à la raison, car à force de faire partir des personnels

compétents et investis, les difficultés de fonctionnement savamment dissimulées vont revenir à la surface. On voit d'ailleurs de nouveau les limites par exemples pour l'UGAFP, du fameux fonctionnement à 3 agents par pôle et les difficultés qu'il génère.

La série de burn outs générée par tout ce fonctionnement entre la fin 2021 et 2022 n'aura donc même pas servi de leçon. Pourtant la médecine de prévention ne cesse d'alerter la direction de la DISP sur l'état de santé des agents du DRHRS, mais à quoi bon alerter ceux qui dysfonctionnent...

Si L'[UR UFAP UNSa Justice](#) de Lyon, constate que si sur des structures, certains managers ont décroché l'UV management dans un baril de lessive, avec les hauts placés du siège, ils ont de qui tenir...Ça explique peut-être ce singulier manque de réactivité face à un tel niveau de souffrance au travail.

Pour L'[UR UFAP UNSa Justice](#) de Lyon, il est plus que temps de trouver une solution pour assainir et cesser certaines pratiques violentes et malsaines, parce qu'entre l'ambition dévorante des uns et l'incapacité à manager des autres, ça commence à bien faire !

Pour l'[UR UFAP UNSa Justice de Lyon](#)

Le secrétaire Général

D.VERRIERE

UR LYON

Rémunération des Pénitentiaires

Le grand déclassé !!

L'[UR UFAP UNSa Justice](#) de Lyon le constate, l'inflation a des effets délétères sur la rémunération des personnels pénitentiaires.

Un petit commémoratif s'impose :

En 1983, les pouvoirs publics décident la fin de l'indexation automatique du point d'indice servant de base à la rémunération des fonctionnaires sur l'inflation. Pour autant, lorsque les revalorisations de la valeur du point d'indice étaient régulières cela compensait, au moins pour partie, les effets de l'inflation.

Depuis les années 2000 et particulièrement 2010 et le gel récurrent de la valeur du point, cela n'est plus le cas. Il en résulte une diminution des salaires en euros constants qui se cumule avec les années et un déclassé de nos professions dû à des rémunérations désormais trop basses.

L'évolution de la valeur du point d'indice a été gelée de 2010 à 2016, puis de février 2017 à juin 2022 sur décision du gouvernement... Une revalorisation du point d'indice de + 3,5 % a été décidée le 1er juillet 2022, puis + 1,5 % au 01.07.2023 au regard

d'une inflation annuelle de près de 6 %.

En 14 ans, ce sont les seules revalorisations du point qu'on aura vu, le gel du point d'indice est de nouveau en vigueur en 2024.

Pour matérialiser ces aspects, nous allons prendre deux formats d'exemples, les Surveillants et les PA. Concernant les Surveillants, il ressort de nombreuses discussions avec nos collègues, qu'une part non négligeable de collègues surveillants sont et restent depuis de nombreuses années dans le 3e échelon.

Si on peut facilement constater aujourd'hui que les Surveillants qui sont rentrés dans notre administration entre 2015 et 2019 sont rémunérés exactement de la même façon aujourd'hui, on voit de surcroît que pour une frange non négligeable d'entre eux, la frustration de ne pas s'élever en échelon s'accompagne d'une Smicardisation contre laquelle notre nouveau 1er Ministre prétend vouloir lutter.

En effet, cette compression de la base de la grille leur porte particulièrement grief quant à la réalité de l'amélioration de leur rémunération qui suit l'inflation et donc le pied de grille des surveillants.





Concernant les PA et notamment, les Secrétaires Administratifs (SA), il apparaît qu'ils ne sont surtout pas plus gâtés, eux qui n'ont pas eu droit à tout le train de réforme des Surveillants voient qui plus est, une large partie des corps être contractualisée.

Dans la filière administrative, les moins bien payés sont évidemment les adjoints administratifs, dont le pied de grille nous informe sur les velléités de l'administration concernant la rémunération des agents.

Au 1^{er} Janvier 2021, un adjoint administratif (AA) C1 1er échelon était rémunéré à l'Indice Majoré (IM) 332, un SA 1er Grade l'était à l'IM 343, soit 11 points d'écart.

Au 1^{er} Janvier 2024, après deux années (2022 et 2023) d'inflation presque galopante, un AA C1 1^{er} échelon est à l'IM 366 (!!) et un SA 1er grade 1er échelon à l'IM 373 soit 7 points d'écart. (Sur la grille de C1, on prend un échelon = on prend un seul point d'indice et ce du 1er au 8e échelon).

Tout ça pour dire qu'en 2 ans, la rémunération des AA, toujours conditionnée par le SMIC, épouse le minimum du minimum et voit de brusques soubresauts pour tenter de suivre celui-ci.

Tout ce qui est au-dessus ne suit pas et on constate un inévitable tassement des grilles avec des différences entre les indices de base et les indices sommitaux être également rétrécis :

Pour les Adjoint Administratifs :

En 2021, C1 échelon 1 : 332; C3 échelon 10, IM 473 soit 141 points d'écart

En 2024, C1 échelon 1 : 366; C3 échelon 10, IM 478 soit 112 points d'écart.

Pour les Secrétaires Administratifs :

En 2021, SA 1G échelon 1 : IM 343; SA 3G Echelon 11 IM 587, soit 244 points d'écart

En 2024, SA 1G échelon 1 : IM 373; SA 3G Echelon 11 IM 592, soit 219 points d'écart.

Pour les Surveillants :

En 2021, 1^{er} échelon titulaire, IM 332; Major Exc IM 553 soit 221 points d'écart (et une grille en 4 grades dont une infime partie arrive à l'indice sommital du grade de Major)

En 2024, 1er échelon titulaire, IM 375 ; Major Echelon 8 IM 595 soit 220 points d'écart.

Les différentes réformes qui s'enchaînent, dont la dernière pour les PS, ne font que remonter les indices des échelons d'accueil afin qu'ils ne soient pas plus bas que le SMIC. Les réformes ne sont donc pas un cadeau, mais une simple remise à la norme du fait qu'être rémunéré en dessous du

SMIC est pour le moment encore, illégal.

La compression des indices de base n'a pas vu les indices légèrement supérieurs être revalorisés en conséquence et les échelons sommitaux, pour ceux qui les atteindront, n'ont pas évolué significativement pour améliorer les choses. La différence entre le 1^{er} échelon de Surveillants et l'indice sommital de Major est presque le même qu'avant réforme.

Par contre, l'allongement de la carrière est également un constat qui montre que pour atteindre les indices sommitaux d'une grille donnée, il faut plus longtemps qu'avant.

On pourrait faire la comparaison dans tous les corps, on en reviendrait toujours au même, le tassement des grilles est un constat,

les pseudo-réformes qui sont réalisées ne font que compenser les poussées dues à l'inflation.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon revendique une vraie politique de rémunération de tous les fonctionnaires pénitentiaires, le point d'entrée d'un Surveillant doit être à 1,5 fois le SMIC, comme il y a 20 ans, afin de redonner de l'attractivité au métier, et par glissement, revaloriser tous les autres corps.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon exige qu'on arrête de faire passer des vessies pour des lanternes aux personnels qui ne sont pas dupes, chacun voit bien ce qu'il est capable d'acheter ou de ne plus acheter tous les mois.

Et bien sûr, quand on dépasse les 108h, ce qui arrive à toujours plus d'agents chaque année, on ne peut pas payer, bien sûr !

On est à des années lumières de notre plafond d'emploi et on ne compte plus les centaines d'ETP vacants dans notre administration, mais les crédits pour payer les heures supplémentaires produites par le sous-effectif chronique seraient indisponibles si on écoute nos big boss !

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon indique que partant de ces principes, ce n'est pas la smicardisation le souci, c'est la clochardisation.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon exige à nouveau le paiement des heures supplémentaires sans blocage du plafond des 108h !

Il faut que l'ensemble des acteurs se saisisse de ce souci, parce que dans la pénitentiaire, et bien au-delà, quand nos plus hauts responsables auront fini de détruire les services publics,

DANS QUEL ETAT SERA LE PAYS ???

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon

Le secrétaire Général

D.VERRIERE

UR LYON

La Pénitentiaire en deuil

Le 14 Mai 2024

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon, comme toutes ses structures, est extrêmement peinée et inquiète des événements de ce jour ayant conduit plusieurs de nos collègues à être attaqués à l'arme lourde lors d'un convoiage d'un détenu dans la région Normande, entraînant le décès immédiat de deux personnels de surveillance, deux autres étant blessés gravement et un dernier plus légèrement.

Nos premières pensées vont aux familles de nos collègues à qui nous adressons nos plus sincères condoléances et l'assurance de tout notre soutien.

Cela faisait plusieurs dizaines d'années qu'aucun personnel pénitentiaire n'était décédé suite à une agression, voilà malheureusement que le drame

de ce jour remet ce chronomètre à zéro.

Décédés sous les balles d'une population pénale et de ses soutiens qui franchissent une nouvelle limite en agissant directement un convoi avec l'intention d'utiliser leurs armes pour permettre l'évasion d'un détenu, cette journée du 14 Mai 2024 restera à jamais dans nos mémoires comme un nouveau tournant.

Notre administration doit prendre la mesure de ce qu'est devenue la population pénale qui se sent toute puissante par la faute d'une politique LAXISTE en détention et plus généralement dans notre société, qui laisse à penser à certains, que tuer fait partie des options pour obtenir quelque chose.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon prend la mesure de cela, et souhaite que l'administration pénitentiaire et ses responsables revoient en profondeur, pour

ne pas dire intégralement leur logiciel afin d'atterrir un peu et de prendre conscience des difficultés de nos métiers.

Gérer les détenus est difficile, suivre les préconisations d'une administration complètement hors sol et de ses responsables, tous niveaux confondus, ne l'est pas moins.

Dans ce cadre-là, L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon invite tous les personnels à se rassembler Mercredi 15 Mai 2024 devant ou dans leurs structures, afin de manifester leur solidarité avec les collègues assassinés ce jour en bloquant complètement cette institution exsangue et dont la carence intellectuelle est dangereuse pour ses personnels de terrain.

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon
Les secrétaires Généraux
D.VERRIERE, F.ROUSSET, S.ROYERE,
S.PERROT

UR LYON

Régies DISP Lyon

Le 2 Mai 2024

Monsieur le Directeur Interrégional, L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon tient à vous solliciter par ce courrier, afin de vous sensibiliser sur certaines disparités qui se font jour au niveau des régies.

Visiblement, les Régies des CP Bourg en Bresse et Villefranche sont particulièrement sous calibrées, notamment Villefranche avec seulement 2 personnes affectées (dont une à 80 % de quotité de temps de travail), pour une moyenne ces derniers temps de 780 détenus.

Sans rentrer dans les détails outre mesure des autres régies

des établissements de la région, il apparaît qu'aucune autre régie n'a une telle masse de détenus à suivre avec aussi peu de moyens mis en face.

Aussi, l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon vous demande instamment de bien vouloir ouvrir un poste sur chacune de ces deux régies afin de ramener un équilibre dans ces services qui sont en grande tension.

Dans l'attente d'une réponse de votre part sur ce point, Bien cordialement.

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon
Le Secrétaire Général
D.VERRIERE

UR LYON

La pression monte...

Le 2 Mai 2024

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon en fait le constat, la situation de notre administration ne cesse de décliner.

La faute entre autre, à des technocrates incapables de faire les constats qui s'imposent, et en tout état de cause, de prendre les mesures nécessaires pour remédier aux problèmes des terrains, il nous faut aujourd'hui faire face à la triste situation dans laquelle nous nous trouvons :

- La surpopulation est galopante et nous constatons l'inflation exponentielle du nombre de détenus

- Les effectifs pour faire face à cela sont en berne, tous corps confondus

- Les services sont dégradés a n'en plus finir, des agents sur plusieurs étages à

la fois, parfois plus de 100 détenus pour un surveillant sans parler des matelas au sol !

- Quand les heures ne sont pas écrêtées à certains (travail dissimulé), elles ne sont pas payées en temps utile (108h), ce qui fait que l'administration vit à crédit sur le dos de ses fonctionnaires

- En détention les agressions se multiplient

- Hors détention, la charge de travail s'intensifie

Tout le monde en a assez de ce système qui s'écroule sous les yeux de nos dirigeants qui donnent clairement l'impression de n'en avoir absolument rien à faire. Pendant qu'on court à la catastrophe, la sécurité des collègues n'est plus assurée nulle part !

Dans ce contexte, l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon indique à tous que l'heure

est à la contestation nationale et que l'aboutissement de revendications à venir, ne passera que par la mobilisation de tous.

Les modalités seront définies ultérieurement tout comme la date d'un mouvement national.

Le torchon brûle et il est temps d'aller chercher notre dû afin d'améliorer un système à bout de souffle.

Les oligarques pénitentiaire incapables de voir la mouise dans laquelle ils nous laissent, n'ont d'autre préoccupation que de nous choisir un nouveau logo pour la DISP !

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon
Le secrétaire Général
D.VERRIERE

UR LYON

Agents ESP : c'est toujours la chienlit

Le 28 Mai 2024

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon est atterrée de constater que rien ne sert de leçon à nos dirigeants qui semblent avoir déjà oublié que deux de nos collègues sont décédés il y a deux semaines.

Il apparaît cependant que malgré toute la bonne volonté affichée dans les médias et auprès des personnels, sur le fond, il n'y a aucune volonté de changer quoi que ce soit et on constate que certaines pratiques sont encore en place malgré la gravité des derniers événements.

A Aiton dès lundi, notre bureau local UFAP rédigeait un tract concernant des extractions de détenus ayant eu lieu pour rien, les juridictions n'ayant pas prévenu que les audiences étaient annulées.

Visiblement pas plus touché que cela par ce énième dysfonctionnement, le DI rédigeait un mail à l'UR UFAP où il concluait que « Ces situations ne sont malheureusement pas exceptionnelles mais nous avons toutes les raisons de nous en passer ces jours-ci. [...] » (souligné par nos soins).

En fait, on s'en passerait tous les jours de ces situations qui ne sont pas exceptionnelles. Selon l'UR UFAP UNSa Justice, la direction des services judiciaires

devrait prendre en compte nos difficultés, ce n'est pas toujours à l'AP de faire en sorte que tout fonctionne. Ce n'est pas toujours à l'AP de se plier aux desiderata de toute l'institution par esprit de loyauté.

Il semble que les magistrats fassent une levée de bouclier pour s'opposer au développement de la visio conférence. L'accès au juge en serait moindre, etc. Dans un monde idéal le magistrat pourrait toujours voir le justiciable en présentiel, dans le monde réel, la visio ce serait bien quand même quand on connaît les difficultés mises à jour par l'attaque tragique du convoi à Incarville.

Parallèlement, il nous a été remonté que des clés des véhicules banalisés semblent avoir été bloquées sur le PREJ 38 par le directeur afin d'éviter que les agents ne prennent ces véhicules. L'idée, suite au terrible drame qui a secoué notre institution, c'était de permettre à tous d'avoir des véhicules banalisés.

Ce qui semble surtout faire souci, c'est la pression de la DISP et du directeur dédié pour faire toujours plus d'EJ et donc, à moyens constants, faire un travail de qualité moindre qui expose toujours plus les personnels.

Les personnels exigent une réaction d'envergure et immédiate comme indiquée par le Garde des Sceaux, mais la

notion d'immédiateté est inconnue de notre administration et l'envergure serait plutôt celle d'un moineau.

Pour l'UR UFAP UNSa Justice, plus aucune sortie ne devrait avoir lieu sans être armé, y compris pour les extractions médicales.

Pour l'UR UFAP UNSa Justice, Il faut doter urgemment les collègues en armes longues et holster cuisse/poitrine. Pour l'UR UFAP UNSa Justice, il ne doit plus y avoir d'escorte à 2 agents.

Pour l'UR UFAP UNSa Justice, il ne doit plus y avoir de panachage, tous les agents qui sortent doivent être armés. Pour l'UR UFAP UNSa Justice, il faut désérigraphier un maximum de véhicules et en tout état de cause, cesser d'en interdire l'accès.

Pour l'UR UFAP UNSa Justice, le directeur dédié aux missions extérieures devrait changer son fusil d'épaule en terme de management, c'est un premier avertissement sans frais.

Pour changer un peu, il faut que les directions prennent un peu les choses au sérieux !

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon

Les secrétaires Généraux

D.VERRIERE, F.ROUSSET, S.ROYERE,

S.PERROT

UR LYON

LA PRIORITE ULTRA-MARINE MENACEE PAR L'ELECTORALISME BOUTIQUIER

LYON, le 31/05/2024

Alors que la campagne de mobilité des CPIP 2024 est en cours d'achèvement, elle aura été marquée par la remise en question sans nuances et le dénigrement permanent de la priorité ultramarine et des dispositions statutaires de l'article 60 de la loi de 1984 par certains.

• Pourtant, pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon, cette campagne de mobilité aura été l'occasion de mettre en exergue des situations économiques et sociales très précaires avec des personnes originaires éloignées de

leur proches et soumises à des choix et des contraintes économiques drastiques.

• Les agents sont souvent fragilisés par le manque de perspectives et d'horizon de retour. Le manque d'ouverture des postes en outre-mer et, in fine, les carences dans le recrutement conduisent à des effets d'engorgement qui dramatisent et électrisent les enjeux par l'allongement des files d'attente.

• Il faut se remettre dans le contexte historique de l'époque et comprendre que, dans la lignée des Lois AUROUX et de la réforme du statut de la fonction publique diligentée par le ministre Anicet Le Pors, il y avait

alors de réelles vellétés de promulguer des textes améliorant la condition et le statut des agents de l'Etat. Ces dispositions prioritaires s'inscrivaient dans ces dynamiques de protection des agents plus fragilisés et avaient une indéniable dimension sociale.

• Dans cette perspective, L'UFAP UNSa Justice reste cohérente et maintient ses positions. Les réalités économiques, sociales et familiales sont au cœur de notre réflexion et nous paraissent prioritaires sur toutes motivations moins impérieuses.



UR LYON



L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon revendique une constance dans la défense des droits sociaux des agents. Nous maintenons nos positions et nous les affermissons devant l'adversité.

L'UFAP UNSa Justice persiste et signe et, en matière de mobilité, défend au-delà de la revalorisation des priorités statutaires :

- L'information de chaque agent sur son nombre de points.
- La création d'un rang de classement, transmis à chaque agent candidat à la mobilité.

- Le maintien des effets du CIMM et l'attribution de la totalité des points prévus par le barème quelle que soit la position administrative ou l'affectation géographique des personnels.

ET NOUS RESTERONS VIGILANT POUR QUE LES CLASSEMENTS ET « LES ENTRETIENS » DES DIRECTEURS RESTENT CANTONNES DANS LES OUBLIETTES DE L'HISTOIRE !

Pour L'UR UFAP UNSa Justice de LYON
Le secrétaire général adjoint, F. ROUSSET

UR LYON

MA Bonneville, la fin d'un calvaire ?

Le 5 juin 2024

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon apprend que suite à son passage en conseil de discipline national, le chef d'établissement de la MA Bonneville à ce jour en MAD au CP Aiton, a été sanctionné par une mise à la retraite d'office pour l'ensemble de son œuvre à la MA Bonneville.

S'il faut saluer le rôle du DI dans le traitement de ce dossier, on constate quand même certaines légèretés dans le suivi et surtout, la nécessité que tout parte d'une démission d'une collègue officier.

On se souvient avec émotion des nombreuses démissions de surveillants du CP Valence ces dernières années, sans parler de tous les départs du siège de la DISP, aucune conséquence pour les cadres, mais il est vrai que ce sont des DSP.

Voilà donc, concernant Bonneville, qu'une sentence enfin un peu logique est prononcée à l'encontre de celui qui ne sait imputer l'origine des problèmes qu'à l'UFAP. C'est

sur que pour lui, le problème, ce sont ceux qui dénoncent depuis des années auprès de 3 directeurs interrégionaux successifs ce qu'il se passe dans son établissement sous sa coupe.

Pour L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon, ce dossier est désormais traité, et notre organisation veillera à ce que tous ceux qui ont accompagné ce triste sire, ne perpétuent pas sa mémoire dans la manière de (dys)fonctionner, ils savent désormais ce qu'il en coûte.

L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon va s'atteler à un autre dossier désormais, tout aussi lourd sinon plus, avec tout autant de victimes et de conséquences dramatiques pour les personnes.

Malheureusement, les cadres dysfonctionnants, ce n'est pas ce qui manque dans notre administration !

Pour l'UR UFAP UNSa Justice de Lyon
Le secrétaire Général
D. VERRIERE

Déplacements membres du Bureau Régional Premier semestre 2024 :

- 29 Janvier : SPIP Allier (CSA Moulins SPIP)
- 30 Janvier : Moulins CP
- 31 Janvier : Riom CP
- 8 Février : Roanne CD
- 12 Mars : Corbas MA (notamment UDV)
- 19 Mars : SPIP Ain (Bourg en Bresse)
- 22 Mars : EPM (en délégation CSA FS suite demande UFAP)
- 3 Avril : CP Varcès (En délégation CSA FS suite à demande UFAP)
- 10 Avril : CP Aiton
- 15 Mai : PREJ SQF (Blocage)
- 16 Mai : CP SQF (Blocage)
- 17 Mai : MA Corbas (Blocage)
- 21 Mai : MA Villefranche
- 20 Juin : SPIP 43 (En délégation CSA FS suite à demande UFAP)
- 27 Juin : SPIP 69 (Antenne Lyon)

Rejoignez nous sur facebook : UFAP UNSA Justice / UR DE LYON



ur.lyon@ufap.fr

BEN EST SURVEILLANT PÉNITENTIAIRE, IL VEILLE À LA RÉINSERTION DES DÉTENUS

MAIS LE RESTE DU TEMPS,
IL VEILLE SUR SA FAMILLE



SI NOUS AVONS APPRIS À CONNAÎTRE
LES AGENTS DU SECTEUR PUBLIC C'EST POUR
MIEUX LES ACCOMPAGNER DANS LEURS PROJETS

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 114 349 364,75 €. RCS Paris 326 127 784. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08 041 372). Siège social : 56-60 rue de la Glacière - 75013 Paris.

Société Générale - S.A. au capital de 1 009 897 173,75 €. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris. Intermédiaire en assurances (ORIAS n° 07 022 493). Crédit photo : Getty Images.



**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**

LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Du lundi au vendredi de 9 h à 20 h
et le samedi de 9 h à 14 h

Appel non surtaxé 0 987 980 980

RETROUVEZ-NOUS SUR [BFM.FR](https://www.bfm.fr) ET CHEZ NOTRE PARTENAIRE



ur.lyon@ufap.fr